

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 145

16 janvier 2014

### SOMMAIRE

<b>Aerospace Technology Luxembourg S.à.r.l.</b> .....	<b>6953</b>	<b>Immobilière Norman S.A.</b> .....	<b>6916</b>
<b>Andalis</b> .....	<b>6928</b>	<b>Ingersoll-Rand Lux Finance Holding S.à r.l.</b> .....	<b>6916</b>
<b>Capinera S.à r.l.</b> .....	<b>6920</b>	<b>International Campus Hannover S.à r.l.</b> .....	<b>6930</b>
<b>Car Classifieds Asia S.C.Sp.</b> .....	<b>6956</b>	<b>LS2 Consult s. à r.l.</b> .....	<b>6914</b>
<b>Carlo S.à.r.l.</b> .....	<b>6920</b>	<b>Lux and Saràl</b> .....	<b>6914</b>
<b>Carlo S.à.r.l.</b> .....	<b>6920</b>	<b>MAÏRENA, Société Civile Immobilière</b> ...	<b>6939</b>
<b>Case Lobaio S.à r.l.</b> .....	<b>6920</b>	<b>Manitowoc Finance (Luxembourg) S.à r.l.</b> .....	<b>6914</b>
<b>CENATEL Invest</b> .....	<b>6929</b>	<b>MIGP Int S.à r.l.</b> .....	<b>6951</b>
<b>Chaparal International Saràl</b> .....	<b>6919</b>	<b>Natixis Bank</b> .....	<b>6914</b>
<b>Cinquanteneuf S.A.</b> .....	<b>6919</b>	<b>Parker Hannifin Global Capital Management</b> .....	<b>6919</b>
<b>Cloener Ebenisterie d'Art Saràl</b> .....	<b>6929</b>	<b>Sahara S.à r.l.</b> .....	<b>6921</b>
<b>Compagnie de Révision</b> .....	<b>6920</b>	<b>SHOGUN PROPERTIES, société de gestion de patrimoine familial</b> .....	<b>6916</b>
<b>Diederich &amp; Sinner S.à r.l.</b> .....	<b>6918</b>	<b>Skyline Network Services (SNS) SA</b> .....	<b>6929</b>
<b>Digitalents S.à r.l.</b> .....	<b>6918</b>	<b>Solon S.C.I.</b> .....	<b>6957</b>
<b>Dilso S.A.</b> .....	<b>6918</b>	<b>Techno-Lux S.à r.l.</b> .....	<b>6928</b>
<b>E Ebco S.à r.l.</b> .....	<b>6929</b>	<b>Therabel Group S.à r.l.</b> .....	<b>6918</b>
<b>Espirito Santo Control S.A.</b> .....	<b>6953</b>	<b>TPL Erlangen S.à r.l.</b> .....	<b>6928</b>
<b>European Data Housing SA</b> .....	<b>6917</b>	<b>Twentythreefive S.A.</b> .....	<b>6917</b>
<b>EURX Kons Investment S.à r.l.</b> .....	<b>6915</b>	<b>Urban Holding S.A.</b> .....	<b>6917</b>
<b>Felwa-Lux S.à r.l.</b> .....	<b>6917</b>	<b>VDS Contractors Saràl</b> .....	<b>6918</b>
<b>Ferenda Holdings S.A.</b> .....	<b>6915</b>	<b>Veyance Technologies Luxembourg S. à r.l.</b> .....	<b>6919</b>
<b>Fiduciaire Internationale S.A.</b> .....	<b>6915</b>	<b>VoiceCom GmbH (S.à r.l.)</b> .....	<b>6917</b>
<b>Finagi S.A.</b> .....	<b>6915</b>	<b>Zerno S.A.</b> .....	<b>6919</b>
<b>Forest S.A.</b> .....	<b>6954</b>		
<b>Global Telecom Acquisitions S.à r.l.</b> .....	<b>6915</b>		
<b>GRIFFINVEST S.A., société de gestion de patrimoine familial</b> .....	<b>6955</b>		
<b>Hammeerfest Investment S.A.</b> .....	<b>6960</b>		
<b>Hampton Securitization S.à r.l.</b> .....	<b>6941</b>		

**Lux and Saràl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard F.-D. Roosevelt.  
R.C.S. Luxembourg B 164.484.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2013.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2013176965/12.

(130215295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

**LS2 Consult s. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8399 Windhof, 3-5, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 163.431.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Mirko Sabljic

Gérant

Référence de publication: 2013176960/12.

(130216400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

**Manitowoc Finance (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 16.555,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 142.178.

Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, prévue par l'article 316 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 31 décembre 2012 de sa société mère, The Manitowoc Company, Inc. ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2013.

Référence de publication: 2013176988/12.

(130216185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

**Natixis Bank, Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 32.160.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg le 28 novembre 2013*

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 28 novembre 2013:

*Première résolution*

L'assemblée générale ordinaire nomme Monsieur Stéphane Leroy, né le 01/04/1968 à Saint-Maur-des Fossés (F-94100) domicilié à Noisy-le-Roi (F-78590), 29 allée de Chaponval, en qualité d'administrateur, pour une durée de six (6) ans prenant fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

*Pour la Société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013177043/18.

(130215306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

**Global Telecom Acquisitions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 18-20, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 152.828.

—  
*Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance en date du 11 décembre 2013*

Le siège social a été transféré de L-1538 Luxembourg, 2, Place de France à L-2540 Luxembourg, 1820, rue Edward Steichen avec effet au 2 décembre 2013.

Luxembourg, le 19 décembre 2013.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour Global Telecom Acquisitions S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013178794/15.

(130217917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.

---

**EURX Kons Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 105.616.

—  
Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013179750/9.

(130219089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.

---

**Finagi S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 114.389.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013179794/10.

(130219252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.

---

**Ferenda Holdings S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 77.326.

—  
Les comptes annuels au 30 JUIN 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2013179788/10.

(130218782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.

---

**Fiduciaire Internationale S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 34.813.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Internationale SA

Référence de publication: 2013179791/10.

(130218815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.

---

**Ingersoll-Rand Lux Finance Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 100.100.000,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 138.705.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique prises en date du 16 décembre 2013 que:

1. La démission de Monsieur Olivier Caremans de son poste de gérant de catégorie A de la Société avec effet au 12 décembre 2013 a été acceptée.

2. A été nommé gérant de catégorie A de la Société, avec effet au 12 décembre 2013, et ce pour une durée indéterminée:

Madame Evmorfia Klitsaki, née le 27 septembre 1968 à Athènes, Grèce et résidant professionnellement à Alma Court Building, Lenneke Marelaan 6, 1932 St-Stevens-Woluwe, Belgique.

3. Le conseil de gérance se compose désormais comme suit:

- Madame Evmorfia Klitsaki, gérant de catégorie A;
- Monsieur Jeffrey Tallyen, gérant de catégorie A;
- Monsieur Scott McKinlay, gérant de catégorie B;
- Monsieur Benoît Bauduin, gérant de catégorie B;
- Monsieur Livio Gambardella, gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 18 décembre 2013.

Référence de publication: 2013177864/25.

(130217132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2013.

---

**Immobilière Norman S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6971 Hostert, 4, Op der Aeppeeltaart.

R.C.S. Luxembourg B 33.455.

Hiermit teile ich Ihnen mit, dass ich mein Mandat als Verwaltungsratsmitglied mit sofortiger Wirkung niederlege.

Paul LAPLUME.

Référence de publication: 2013177884/9.

(130217299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2013.

---

**SHOGUN PROPERTIES, société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 33.671.

—  
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue le 10 décembre 2013, que la liquidation de la société, décidée en date du 8 octobre 2013, a été clôturée et que SHOGUN PROPERTIES, société de gestion de patrimoine familial a définitivement cessé d'exister. Les livres et documents sociaux sont déposés et conservés pour une période de cinq ans au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

Luxembourg, le 19 décembre 2013.

*Pour: SHOGUN PROPERTIES, société de gestion de patrimoine familial*

Société anonyme liquidée

*Pour le Liquidateur: GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A.*

EXPERTA LUXEMBOURG

Société anonyme

Isabelle Marechal-Gerlaxhe / Christine Racot

Référence de publication: 2013179231/20.

(130218586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.

---

**European Data Housing SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 140.241.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19/12/2013.

GT Fiduciaires S.A.

Luxembourg

Référence de publication: 2013178713/12.

(130218226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.

**Felwa-Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8140 Bridel, 88C, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 162.126.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19/12/2013.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2013178772/12.

(130218164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.

**VoiceCom GmbH (S.à r.l.), Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8280 Kehlen, 22A, rue de Mamer.

R.C.S. Luxembourg B 81.986.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013179309/10.

(130218279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.

**Twentythreefive S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 61, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 146.479.

Les comptes annuels au 31.12.12 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013179302/10.

(130218308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.

**Urban Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 109.697.

Le bilan au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19/12/2013.

Signature.

Référence de publication: 2013179306/10.

(130218655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.

**VDS Contractors Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9530 Wiltz, 57, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 92.548.

—  
Date de clôture des comptes annuels au 31/12/2012 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DERENBACH, le 20/12/2013.

FRL SA

Signature

Référence de publication: 2013179318/13.

(130218682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.

**Therabel Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 88.202.

—  
Le bilan et annexes pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013179279/11.

(130218320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.

**Digitalents S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 129.444.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013179653/10.

(130219840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.

**Dilso S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 157.280.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013179654/10.

(130219647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.

**Diederich & Sinner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3378 Livange, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 21.748.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013179652/10.

(130220003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.

**Parker Hannifin Global Capital Management, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 113.372.

Les comptes consolidés au 30 Juin 2013 de la société Parker Hannifin Corporation reprenant les comptes annuels de la société Parker Hannifin Global Capital Management S.à r.l. ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013177156/11.

(130215784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

---

**Zerno S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8069 Bertrange, 34, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 52.109.

Les comptes consolidés au 31 DECEMBRE 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2013178379/11.

(130216742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2013.

---

**Veyance Technologies Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 128.207.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18/12/2013.

TMF Corporate Services S.A.

Signatures

Référence de publication: 2013178330/12.

(130217061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2013.

---

**Chaparral International Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8156 Bridel, 30, rue Lucien Wercollier.

R.C.S. Luxembourg B 138.407.

Le bilan au 31/03/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013179604/10.

(130219143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.

---

**Cinquanteneuf S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 59, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 129.539.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013179608/10.

(130220132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.

---

**Compagnie de Révision, Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 7, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 32.665.

Les comptes annuels au 30 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 6 décembre 2013.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013179624/12.

(130219920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.

**Case Lobaio S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 58.204.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 23/12/2013.

*Pour CASE LOBAIO S.à r.l.*

J. REUTER

Référence de publication: 2013179593/12.

(130220306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.

**Capinera S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 129.675.

Les comptes annuels au 30 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013179584/10.

(130218821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.

**Carlo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4010 Esch-sur-Alzette, 12, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 130.318.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 20.12.2013.

Signature.

Référence de publication: 2013179587/10.

(130219139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.

**Carlo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4010 Esch-sur-Alzette, 12, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 130.318.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 20.12.2013.

Signature.

Référence de publication: 2013179588/10.

(130219140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.

**Sahara S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.  
R.C.S. Luxembourg B 181.917.

—  
STATUTES

In the year two thousand and thirteen on the fifteenth day of November

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

THERE APPEARED:

Sun & Life CO LTD, a limited liability company duly incorporated and validly existing under the laws of Saudi Arabia, with the registered office at Malaz quarter, old airport road, P.O. Box 321 Riyadh 11411, Saudi Arabia and registered with the Commercial Register of Ministry of Commerce and Industry in Riyadh, Saudi Arabia under number 1010267146,

hereby represented by Mr. Régis Galiotto, notary's clerk, with professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said power of attorney, signed *ne varietur*, by the proxy holder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

**Art. 1. Corporate form.** There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles») which specify in the articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 and 13 the exceptional rules applying to one shareholder companies.

**Art. 2. Corporate Purpose.** The corporate purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and to own, administer, develop and manage its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may borrow money in any form, raise funds, and proceed by private placement to the issuance of bonds, notes, promissory notes, debentures and any kind of debt or equity securities, convertible or not, or otherwise.

In a general fashion it may grant assistance (whether by way of loans, guarantees, pledges or any other form of security, personal covenant or charge upon all or part of its undertaking or assets) to companies belonging to the same group of companies to which the Company belongs, or other enterprises in which the Company has an interest, take any controlling and supervisory measures and carry out on an ancillary basis to this assistance any administrative, management, advisory and marketing operation with its affiliated companies which it may deem useful in the accomplishment and development if its purposes.

The Company can finally perform all commercial, industrial, technical and financial operations, connected directly or indirectly to all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose, including any transactions on real estate or on movable property.

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4. Denomination.** The Company will have the denomination "Sahara S.à r.l.".

**Art. 5. Registered office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg by simple decision of the manager or, in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

**Art. 6. Share capital - Shares.**

6.1 Subscribed share capital

The issued share capital of the Company amounts to twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each, all fully subscribed and entirely paid up.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the shareholder(s).

As long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one man company ("société unipersonnelle") in the meaning of article 179 (2) of the Law. In this contingency articles 200-1 and 200-2 of the Law, amongst

others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

#### 6.2 Modification of share capital

The capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the general shareholders' meeting, in accordance with article 8 of these Articles and within the limits provided for by article 199 of the Law.

#### 6.3 Profit participation

Each share entitles to a fraction of the Company's assets and profits in direct proportion to the number of shares in existence.

#### 6.4 Indivisibility of shares

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

#### 6.5 Transfer of shares

In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of article 189 and 190 of the Law.

#### 6.6 Registration of shares

All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with article 185 of the Law.

### **Art. 7. Management.**

#### 7.1 Appointment and removal

The Company is managed by one or more managers. In case of several managers, the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders, may decide to have categories of managers, named either a "category A manager" or a "category B manager".

The manager(s) do/does not need to be shareholder(s). The manager(s) is/are appointed and may be dismissed ad nutum by the shareholder(s) of the Company.

#### 7.2 Representation and signatory power

In dealing with third parties as well as in justice, the sole manager, or in case of several managers, the board of managers, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided the terms of this article shall have been complied with.

The Company shall be validly committed towards third parties by the sole signature of its manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any manager or, in case of categories of managers, by the joint signature of any one of category A manager and any one of category B manager or by the signature of any person duly appointed for such purpose by the sole manager, or in case of plurality of managers, by the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate all or part of his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine these agents' responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of their agency.

#### 7.3 Powers

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the sole manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

#### 7.4 Procedures

The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of any manager at the registered office of the Company or, as the case may be, at any other place in Luxembourg indicated in the convening notice.

Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another manager as his proxy. A manager may also appoint another manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

The board of managers can discuss or act validly only if two managers are present, with at least one manager of each category in case of several categories of managers at the meeting of the board of managers.

In case of plurality of managers, resolutions shall be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at such meeting, with necessarily a majority in each category of managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the board of managers' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication initiated from the Grand Duchy of Luxembourg allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting, even though such kind of participation shall remain an exception as in general, the managers shall attend the board of manager meetings in person.

#### 7.5 Liability of managers

The manager(s) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 8. General shareholders' meeting.** The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality which requires an unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

**Art. 9. Annual general shareholders' meeting.** Where the number of shareholders exceeds twenty-five, an annual general meeting of shareholders shall be held in accordance with article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting.

**Art. 10. Audit.** Where the number of shareholders exceeds twenty-five, the operations of the company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

**Art. 11. Fiscal year - Annual accounts.** The Company's accounting year starts on January 1<sup>st</sup> and ends on December 31 of the following year. Each year, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

Each shareholder may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet and profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor(s) set-up in accordance with article 200 of the Law.

**Art. 12. Distribution of profits.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may resolve to pay interim dividends, including during the first financial year, subject to the drafting of an interim balance sheet showing that sufficient funds are available for distribution. Any manager may require, at its sole discretion, to have this interim balance sheet reviewed by an independent auditor at the Company's expenses. The amount to be distributed may not exceed total profits since the end of the last financial year, if existing, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and amount to be allocated to reserve pursuant to the requirements of the Law or of the Articles.

**Art. 13. Dissolution - Liquidation.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 14. Reference to the law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

*Transitory provision*

The first accounting year of the Company shall begin on the date of the formation of the Company and end on 31 December 2014.

*Subscription - Payment*

The Articles having thus been established, intervened Sun & Life CO LTD, aforementioned, who declared to subscribe the entire share capital represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each.

All the shares have been fully paid up by a payment in cash of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500), evidence thereof has been given to the notary, who expressly has acknowledged it.

*Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand five hundred Euros (1,500.- EUR).

*Resolution of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the person appearing, represented as stated above, has passed the following resolutions:

1. The Company will be managed by the following managers who are appointed for an unlimited period:

- Mr. Nicolas Mille, born in Antony, France on 8 February 1978 and residing professionally at 127, rue de Mühlenbach, L - 2168 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Mr. Alexandre Abdulkadir Taskiran, born on 24 April 1968 in Karaman, Turkey, and professionally residing at 127, rue de Mühlenbach, L -2168 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
- Mr. Christian Bühlmann, born on 1 May 1971 in Etterbeek, Belgium and professionally residing at 127, rue de Mühlenbach, L - 2168 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The registered office of the Company shall be established at 127, rue de Mühlenbach, L - 2168 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

*Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, he signed together with the notary the present deed.

**Es folgt die deutsche Übersetzung**

Im Jahre zweitausend und dreizehn, am fünfzehnten November

Vor dem unterzeichneten Notar Henri Hellinckx mit Amtssitz in Luxembourg (Großherzogtum Luxembourg),

Ist erschienen:

Sun & Life CO LTD, eine Saudi Arabische Gesellschaft mit beschränkter Haftung, mit Gesellschaftssitz in Malaz quarter, old airport road, P.O. Box 321 Riyadh 11411, Saudi Arabien und eingetragen im Handelregister von Riyadh, Saudi Arabien (Commercial Register of Ministry of Commerce and Industry in Riyadh, Saudi Arabia) unter der Nummer 1010267146, vertreten durch Herrn Régis Galiotto, Notarfachangestellter des vorbezeichneten Notars, mit Geschäftsadresse in 101, rue Cents, L-1319 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, aufgrund einer Vertretungsvollmacht ausgestellt als Privaturkunde.

Die vorbenannte und von dem alleinigen Gründer und Gesellschafter ausgestellte Vertretungsvollmacht wird, nachdem sie von den Mitgliedern der Versammlung ne varietur unterschrieben wurde, der vorliegenden Urkunde beigefügt.

Die erscheinene Person, vertreten wie zuvor beschreiben, bittet den Notar den Gesellschaftsvertrag der Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden:

**Art. 1. Gesellschaftsform.** Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet nach luxemburgischem Recht (nachfolgend die „Gesellschaft“), insbesondere dem Gesetz vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften in seiner jeweils geltenden Fassung (nachfolgend das „Gesetz“), sowie gemäß dem vorliegenden Gesellschaftsvertrag (nachfolgend der „Gesellschaftsvertrag“), welcher in den Artikeln 6.1, 6.2, 6.5, 8 und 13 die Besonderheiten beschreibt, die auf Gesellschaften mit alleinigem Gesellschafter anwendbar sind.

**Art. 2. Unternehmensgegenstand.** Gegenstand der Gesellschaft ist das Halten von Beteiligungen welcher Art auch immer, in luxemburgischen oder ausländischen Gesellschaften, der Erwerb durch Kauf, Zeichnung oder auf andere Art

von Aktien, Schuldverschreibungen, Schuldscheinen, Pfandbriefen oder anderen Wertpapieren jeglicher Art; die Übertragung durch Verkauf, Tausch oder auf andere Weise und and und das Eigentum, die Entwicklung und die Verwaltung dieser Wertpapiere. Die Gesellschaft kann auch Anteile an Personengesellschaften halten.

Die Gesellschaft kann Darlehen jeder Art aufnehmen, mittels Privatplatzierung Schuldverschreibungen, Schuldscheinen, Pfandbriefen und jeglicher Art von gesicherten Verbindlichkeiten, konvertierbar oder nicht oder auf andere Weise.

Im Allgemeinen kann die Gesellschaft anderen zur Gruppe der Gesellschaft gehörenden Gesellschaften gegenüber assistieren (ob mittels Darlehen, Garantien, Bürgschaften oder Sicherheiten auf andere Weise, mittels persönlicher Vereinbarung oder für die Verpfändung der Gesamtheit oder Teile seiner Beteiligungen), oder anderen Gesellschaften an denen die Gesellschaft beteiligt ist, ergänzenden Kontroll- und Aufsichtsmaßnahmen vornehmen und jegliche ergänzenden Operationen tätigen sowie Maßnahmen zur Verwaltung, Beratung und zum Marketing mit seinen verbundenen Gesellschaften, die dazu geeignet sind den Zweck der Gesellschaft zu erfüllen.

Die Gesellschaft kann zudem jegliche kommerziellen, industriellen, technischen und finanziellen Operationen vornehmen, die direkt oder indirekt mit den oben benannten Bereichen in Verbindung stehen um den Gesellschaftszweck zu erreichen, inklusive jeglicher Transaktionen bezüglich Immobilien und beweglichen Sachen.

**Art. 3. Dauer der gesellschaft.** Die Gesellschaft ist auf unbestimmte Zeit gegründet.

**Art. 4. Firma.** Die Gesellschaft führt die Firma „Sahara S.à r.l.“.

**Art. 5. Gesellschaftssitz.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

Der Sitz der Gesellschaft kann per Beschluss der außerordentlichen Gesellschafterversammlung nach den Regeln dieses Gesellschaftsvertrages an einen anderen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden.

Die Änderung der Adresse der Gesellschaft innerhalb derselben Gemeinde kann durch einfachen Beschluss des Geschäftsführers oder im Fall der Pluralität mehrerer Geschäftsführer durch die Geschäftsführerversammlung getroffen werden.

Die Gesellschaft kann Tochtergesellschaften, Zweigniederlassungen, Agenturen und Vertretungen in- und außerhalb Luxemburgs etablieren.

**Art. 6. Stammkapital und Geschäftsanteile der gesellschaft.**

6.1 Gezeichnetes Kapital

Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500) unterteilt in zwölftausendfünfhundert Anteile mit einem Nennwert von einem Euro (EUR 1) pro Anteil. Die Einlage auf den Geschäftsanteil wird sofort in voller Höhe in bar erbracht.

Zusätzlich zu dem Stammkapital kann ein Agiokonto eingerichtet werden, in welches jegliches zu einem Anteil gehörendes Agio eingezahlt wird.

Der Betrag auf besagtem Agiokonto steht zur freien Verfügung der Gesellschafter.

Solange die Gesellschaft durch einen Gesellschafter gehalten wird, ist sie eine Ein-Mann-Gesellschaft ("société unipersonnelle") gemäß Artikel 179 (2) des Gesetzes. In diesem Sinne finden unter anderem Artikel 200-1 und 200-2 des Gesetzes Anwendung, vorausgesetzt das jede Entscheidung des alleinigen Gesellschafters und jegliche Vereinbarung zwischen diesem und der Gesellschaft die er vertritt schriftlich festgesetzt wird.

6.2 Änderung des Gesellschaftskapitals

Das Gesellschaftskapital kann jederzeit durch eine Beschluss des alleinigen Gesellschafters oder der Generalversammlung im Einklang mit Artikel 8 der Statuten und im Rahmen von Artikel 199 des Gesetzes geändert werden.

6.3 Gewinnbeteiligung

Jeder Anteil berechtigt zu einer Beteiligung am Vermögen und dem Gewinn der Gesellschaft im proportionalen Verhältnis zur Anzahl der vorhandenen Anteile.

6.4 Unteilbarkeit der Anteile

Die Anteile sind unteilbar gegenüber der Gesellschaft, da nur ein Halter pro Anteil vorgesehen ist. Gemeinsame Co-Halter müssen eine einzige Person als Vertreter des Anteils gegenüber der Gesellschaft bestimmen.

6.5 Übertragung der Anteile

Im Falle eines einzigen Gesellschafters sind die Anteile der Gesellschaft frei übertragbar. Im Falle mehrerer Gesellschafter sind die Anteile eines jeden Gesellschafters übertragbar im Rahmen der Anforderungen der Artikel 189 und 190 des Gesetzes.

6.6 Eintragung der Namensanteile

Alle Anteile sind Namensanteile, im Namen einer bestimmten Person, registriert im Anteilsregister gemäß Artikel 185 des Gesetzes.

**Art. 7. Geschäftsführung.**

7.1 Ernennung und Entlassung

Die Gesellschaft wird von einem Geschäftsführer oder mehreren Geschäftsführern geführt. Im Falle mehrerer Geschäftsführer kann der Gesellschafter, oder im Falle mehrerer Gesellschafter die Gesellschafter sich für Kategorien, namentlich „Kategorie A Geschäftsführer“ und „Kategorie B Geschäftsführer“ entscheiden.

Der/Die Geschäftsführer kann/können, müssen aber nicht Gesellschafter sein. Der/Die Geschäftsführer wird/werden ad nutum von dem/den Gesellschafter(n) ernannt und entlassen.

#### 7.2 Vertretung und Vertretungsmacht

Gegenüber Dritten und vor Gericht hat der Geschäftsführer, im Falle mehrerer Grschäftsführer der die Versammlung dieser das Recht, im Namen der Gesellschaft zu handeln und alle Maßnahmen im Namen der Gesellschaft vornehmen und Entscheidungen treffen, die im Einklang mit dem Gesellschaftszweck und dem vorliegenden Gesellschaftsvertrag stehen.

Die Gesellschaft wird gegenüber Dritten wirksam vertreten durch Unterschrift des alleinigen Geschäftsführers, oder im Falle mehrerer Geschäftsführer durch gemeinsame Unterschrift oder im Falle von Kategorien von Geschäftsführern jeweils durch die Unterschrift eines Kategorie A Geschäftsführers und eines Kategorie B Geschäftsführers.

Der Geschäftsführer, im Falle mehrerer Geschäftsführer die Versammlung der Geschäftsführer kann Teile seiner/ihrer Befugnisse für bestimmte Aufgaben an Unterbevollmächtigte übertragen. Der Geschäftsführer, im Falle mehrerer Geschäftsführer die Versammlung der Geschäftsführer, wird die Befugnisse des Unterbevollmächtigten, und im Falle einer Vergütung diese, die Dauer und jedwage anderen notwendigen Bedingungen festlegen.

#### 7.3 BEFUGNISSE

Alle Befugnisse die nicht expliziet durch das Gesetz oder den vorliegenden Gesellschaftsvertrag geregelt sind fallen in den Zuständigkeitsbereich des Geschäftsführers/ der Geschäftsführerversammlung.

#### 7.4 VERFAHREN

Die Geschäftsführerversammlung trifft sich am Gesellschaftssitz oder einem anderen, in der Einladung zu der entsprechenden Geschäftsführerversammlung näher bestimmten ort innerhalb des Großherzogtums Luxemburg so oft wie es das Interesse der Gesellschaft verlangt nach Einberufung durch jeglichen Geschäftsführer.

Schriftliche Mitteilung über die Geschäftsführerversammlung soll mindestens 24 Stunden vor besagter Sitzung gegeben werden. Ausnahmsweise in dringenden Fällen kann hierauf verzichtet werden. Diese dringenden Fälle sollen in der Mitteilung genannt werden.

Einer solchen Mitteilung bedarf es nicht, wenn alle Mitglieder der Geschäftsführerversammlung anwesend oder wirksam vertreten sind und mitteilen, dass sie Auskunft über die Geschäftsführerversammlung erhalten haben, sowie dass sie volle Kenntnis von der Tagesordnung haben.

Auf eine Mitteilung kann schriftlich verzichtet werden, entweder in Original, per Telegramm, Fax oder E-Mail eines jeden Geschäftsführers.

Jeder Geschäftsführer ist berechtigt, einen anderen zu vertreten mittels schriftlicher Bevollmächtigung via Telegramm, Telefax, E-mail oder Brief. Ein Geschäftsführer kann einen anderen Geschäftsführer vertreten per Telefon und nachträglicher schriftlicher Genehmigung.

Die Geschäftsführerversammlung kann sich beraten und ist beschlussfähig, wenn mindestens zwei Geschäftsführer anwesend sind, im Fall von Kategorien von Geschäftsführern, wenn mindestens ein Geschäftsführer der jeweiligen Kategorien vertreten ist.

Im Falle einer Mehrzahl von Geschäftsführern fasst die Geschäftsführerversammlung Beschlüsse durch die Mehrheit der Stimmen der anwesenden oder vertretenen Geschäftsführern, im Falle von Kategorien mit der Mehrheit einer jeden Kategorie.

Beschlüsse im Umlaufverfahren, beschlossen und unterzeichnet von allen Geschäftsführern, haben den selben Effekt wie Geschäftsführerversammlung. Diese Beschlüsse können aus einem oder mehreren Dokumenten bestehen.

Jeder Geschäftsführer kann per Telefon, Videokonferenz oder ähnlichen Medien der Kommunikation teilnehmen, die aus dem Großherzogtum Luxemburg initiiert werden und die es den Geschäftsführern erlauben, sich untereinander zu verständigen. Die Teilnahme in dieser Weise ist gleichwertig zu der physischen Teilnahme an besagter Sitzung, auch wenn die nicht physische Teilnahme die Ausnahme bleiben soll, da die Geschäftsführer physisch anwesend sein sollen.

#### 7.6 Haftung der Geschäftsführer

Die Geschäftsführer haften nicht perönlich für die Verpflichtungen, die sie im Namen der Gesellschaft eingegangen sind.

**Art. 8. Versammlung der Gesellschafter.** Der alleinige Gesellschafter vereint alle Befugnisse die der Generalversammlung innewohnen. Im Falle der Mehrzahl von Gesellschaftern hat jeder einzelne Gesellschafter unabhängig von der Anzahl seiner Anteile ein Recht auf Teilnahme an den gemeinsamen Entscheidungen.

Jeder Gesellschfter hat ein proportionales Stimmrecht zu der Anzahl seiner Anteile. Gemeinsame Entscheidungen sind nur wirksam getroffen mit der Mehrzahl der vertretenen Gesellschaftsanteilen.

Eine Entscheidung der Dreiviertelmehrheit von Gesellschaftern ist notwendig, wenn eine Änderung des Gesellschaftsvertrages vorgenommen werden soll, außer im Falle der Änderung der Nationalität der Gesellschaft, in welchem Fall eine einstimmige Entscheidung notwendig ist.

Das Halten einer ordentlichen Generalversammlung ist nicht erforderlich, wenn die Anzahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) nicht übersteigt.

In diesem Fall soll ein jeder Gesellschafter den exakten Wortlaut der zu treffenden Entscheidungen erhalten und sein Stimmrecht schriftlich wahrnehmen.

**Art. 9. Ordentliche Generalversammlung.** Wenn die Anzahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) übersteigt soll eine ordentliche Generalversammlung gemäß den Voraussetzungen des Artikels 196 des Gesetzes am Gesellschaftssitz oder einem anderen, in der Einladung zu einer solchen Versammlung, näher beschriebenen Ort innerhalb Luxemburgs, stattfinden.

**Art. 10. Prüfung.** Wenn die Anzahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) übersteigt, müssen die Aktivitäten der Gesellschaft überprüft werden durch einen oder mehrere Wirtschaftsprüfer, in Einklang mit Artikel 200 des Gesetzes. Im Falle mehrerer Wirtschaftsprüfer sollen diese zusammenarbeiten und einen Rat der Wirtschaftsprüfer bilden.

**Art. 11. Geschäftsjahr - Jahresabschluss.** Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres. Jährlich muss der Geschäftsführer oder, im Falle mehrerer Geschäftsführer, der die Geschäftsführerversammlung, die Jahresabschlüsse der Gesellschaft erstellen. Diese sollen den Wert der Vermögenswerte und der Verpflichtungen der Gesellschaft sowie die Bilanzaufstellung und die Gewinn- und Verlustrechnung beinhalten inklusive der notwendigen Abschreibungen.

Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz einsicht in oben benannte Abschlüsse nehmen und, gegebenenfalls, in den Abschlussbericht des Wirtschaftsprüfers, erstellt in Einklang mit Artikel 200 des Gesetzes.

**Art. 12. Gewinnausschüttung.** Der Bruttogewinn der Gesellschaft, angegeben in den Jahresabschlüssen, stellt nach Abzug der Fixkosten, der Amortisierung und Ausgaben den Nettoreingewinn dar. Fünf Prozent (5%) dieses Nettoreingewinns sollen der gesetzlichen Reserve zugeführt werden bis sich die gesetzliche Reserve auf zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals beläuft. Der übrige Nettoreingewinn kann den Gesellschaftern im Verhältnis ihrer Anteile ausgeschüttet werden.

Der Geschäftsführer, oder im Falle mehrerer Geschäftsführer die Geschäftsführerversammlung, kann Zwischendividenden ausschütten, auch im ersten Geschäftsjahr der Gesellschaft, unter der Bedingung, dass ein Zwischenabschluss aufgestellt wird, welcher belegt, dass ausreichende Mittel für eine solche Ausschüttung vorhanden sind. Jeder Geschäftsführer kann verlangen, dass die Zwischenabschlüsse von einem unabhängigen Wirtschaftsprüfer geprüft werden auf Kosten der Gesellschaft. Der auszuschüttende Betrag darf den Gewinn der Gesellschaft seit dem Ende des Geschäftsjahres nicht überschreiten, wenn vorhanden zuzüglich der Gewinnmitnahme und verfügbaren Reserven und abzüglich Verlustmitnahmen und dem Betrag, der der gesetzlichen Reserve aufgrund des Gesetzes zugeteilt werden muss.

**Art. 13. Abwicklung der Gesellschaft.** Die Gesellschaft soll nicht abgewickelt werden aufgrund des Todes, Aufhebung Privater Rechte, Insolvenz oder Bankrott einer seiner Gesellschafter oder des Gesellschafters.

Außer im Falle der gerichtlichen Anordnung der Abwicklung der Gesellschaft kann diese nur aufgrund einer Entscheidung der Generalversammlung der Gesellschafter beschlossen werden in Übereinstimmung mit den Voraussetzungen für die Änderung des Gesellschaftsvertrages gelten. Zum Zeitpunkt der Auflösung der Gesellschaft soll die Abwicklung von einem oder mehreren Insolvenzverwalter(n) vorgenommen werden, die Gesellschafter sein können aber nicht müssen und von diesen bestimmt werden, sowie den Umfang ihrer Befugnisse.

**Art. 14. Verweisung.** Für Regelungen die in diesem Gesellschaftsvertrag nicht vorgesehen sind, soll das Gesetz entsprechende Anwendung finden.

#### *Übergangsvorschriften*

Das erste Geschäftsjahr beginnt mit dem Tag der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2014.

#### *Zeichnung - Einzahlung*

Nachdem der Gesellschaftsvertrag aufgesetzt wurde, erklärt Sun & Life CO LTD, zuvor bezeichnet, die Zeichnung und Einzahlung des gesamten gesellschaftskapitals vertreten durch zwölftausend fünfhundert (12.500) Anteile mit einem Nennwert von einem Euro (EUR 1) pro Anteil.

Alle Anteile wurden vollständig einbezahlt per Barzahlung von zwölftausend fünfhundert Euro (EUR 12.500), Beweis wessen zur Kenntnisnahme gegeben wurde, und der hiermit ausdrücklich anerkannt wird.

#### *Kosten*

Die auslagen, Kosten, Gebühren und die Aufwendungen jeglicher Art die von der Gesellschaft getragen werden belaufen sich auf ungefähr EURO eintausendfünfhundert (1.500.- EUR).

#### *Beschluss des alleinigen Gesellschafters*

Unmittelbar nach der Gesellschaftsgründung trifft die erschienene Person wie zuvor benannt, folgende Beschlüsse:

1. Die Gesellschaft wird verwaltet von den folgenden Geschäftsführern die für einen unbestimmten Zeitpunkt berufen werden:

- Herr Nicolas Mille, geboren in Antony, Frankreich am 8 Februar 1978 mit Geschäftsadresse in 127, rue de Mühlenbach, L - 2168 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg;
  - Herr Alexandre Abdulkadir Taskiran, geboren in Karaman, Türkei, am 24. April 1968 mit Geschäftsadresse in 127, rue de Mühlenbach, L - 2168 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg; und
  - Herr Christian Bühlmann, geboren am 1. Mai 1971, in Etterbeek, Belgien, mit Geschäftsadresse in 127, rue de Mühlenbach, L - 2168 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg.
2. Der Gesellschaftssitz der Gesellschaft befindet sich in 127, rue de Mühlenbach, L - 2168 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg.

#### *Erklärung*

Der unterzeichnete Notars pricht englisch und erklärt ausdrücklich, dass die vorliegende Urkunde auf ausdrücklichen Wunsch der erschienenen Person in englisch abgefasst ist, gefolgt von der deutschen Version. Auf ausdrücklichen Wunsch der erschienenen Person und im Falle von Abweichungen zwischen der deutschen und der englischen Version soll die englische Version vorherrschen.

WOMIT die vorliegende Urkunde in Luxemburg aufgesetzt wurde am zu anfang genannten Datum.

Die vorliegende Urkunde wurde sodann, nach Kenntnisnahme ihres Inhalts von dem Vertreter der erschienenen Person und dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: R. GALIOTTO und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 novembre 2013. Relation: LAC/2013/53031.

Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - Der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 27. November 2013.

Référence de publication: 2013165710/409.

(130202412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2013.

---

#### **TPL Erlangen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 123.085.

Les comptes annuels au 30 septembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 10 décembre 2013.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013175218/12.

(130213679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.

---

#### **Techno-Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8088 Bertrange, 14, Domaine des Ormilles.

R.C.S. Luxembourg B 28.392.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2013.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2013175201/11.

(130213720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.

---

#### **Andalis, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 161.938.

*Extrait des Résolutions Circulaires du Conseil d'Administration adoptées en date du 10 décembre 2013.*

1. Le Conseil d'Administration a pris acte de la démission de Monsieur Donald Villeneuve de sa fonction d'administrateur avec effet au 10 décembre 2013.

2. Le Conseil d'Administration a décidé de coopter Monsieur Philip Van Den Berg avec adresse professionnelle au Centre Plaza, suite 1b, 2 Horse Barrack Lane, GX11 1AA, Gibraltar en tant que nouvel administrateur pour un terme prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2013.

*Pour ANDALIS*

ANDBANK ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG

*Agent Domiciliaire*

Référence de publication: 2013176427/18.

(130216433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

**E Ebco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 50.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 178.440.

La nouvelle adresse de l'associé Richard Henry Phillips se situe à 40 Greenhill, Blackwell, Bromsgrove, B60 1BL, United Kingdom.

La nouvelle adresse de l'associé Stuart David Michael Grylls se situe à 3A Cambridge Park, Twickenham, TW1 2PF, United Kingdom.

La nouvelle adresse de l'associé Natalie Catherine Kolbe se situe à 9 Gayre Drive, Sandown 2031, Johannesburg, South Africa.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2013.

Référence de publication: 2013176652/16.

(130216196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

**CENATEL Invest, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 118.845.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013179599/10.

(130219583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.

**Closener Ebenisterie d'Art Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8606 Bettborn, 65-69, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 95.283.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Mandataire*

Référence de publication: 2013179613/10.

(130220083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.

**Skyline Network Services (SNS) SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-9999 Wemperhardt, 4A, Op der Haart.

R.C.S. Luxembourg B 93.993.

Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013180369/10.

(130219006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.

**International Campus Hannover S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 182.223.

—  
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the thirty-first day of October.

Before the undersigned, Maître Martine Schaeffer, a notary resident in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

International Campus Student Housing I S.C.A., a company incorporated under the laws of of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 65 boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 179.993,

here represented by Emilie Viard, lawyer, whose professional address is 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on 28 October 2013.

After signature ne varietur by the authorised representative of the appearing party and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing party, represented as set out above, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** The name of the company is "International Campus Hannover S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

**Art. 2. Registered office.**

2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

**Art. 3. Corporate object.**

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

**Art. 4. Duration.**

- 4.1. The Company is formed for an unlimited period.
- 4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

**II. Capital - Shares****Art. 5. Capital.**

- 5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-), represented by one thousand two hundred and fifty (1,250) shares in registered form, having a nominal value of ten euros (EUR 10.-) each.
- 5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

**Art. 6. Shares.**

- 6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.
- 6.2. The shares are freely transferable between shareholders.
- 6.3. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.
- 6.4. When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three-quarters of the share capital.
- 6.5. A share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.
- 6.6. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.
- 6.7. The Company may redeem its own shares, provided:
- (i) it has sufficient distributable reserves for that purpose; or
  - (ii) the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

**III. Management - Representation****Art. 7. Appointment and removal of managers.**

- 7.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.
- 7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

**Art. 8. Board of managers.** If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board). The shareholders may decide to appoint managers of two different classes, i.e. one or several class A managers and one or several class B managers.

**8.1. Powers of the board of managers**

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

**8.2. Procedure**

(i) The Board shall meet at the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented, provided that if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, at least one (1) class A manager and one (1) class B manager votes in favour of the resolution. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

### 8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of any manager or, if shareholders have appointed different classes of managers, by the joint signature of any class A manager and any class B manager.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom special powers have been delegated by the Board.

**Art. 9. Sole manager.** If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

**Art. 10. Liability of the managers.** The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

## IV. Shareholder(s)

### Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders' written resolutions.

#### 11.1. Powers and voting rights

(i) Unless resolutions are taken in accordance with article 11.1.(ii), resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).

(ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (Written Shareholders' Resolutions).

(iii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

#### 11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from shareholders representing more than half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the shareholders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.

(iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(v) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(vi) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(viii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

(x) Written Shareholders' Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

**Art. 12. Sole shareholder.** When the number of shareholders is reduced to one (1):

(i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;

(ii) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Written Shareholders' Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and

(iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

## V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

### Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its managers and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss accounts must be approved in the following manner:

(i) if the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), within six (6) months following the end of the relevant financial year either (a) at the annual General Meeting (if held) or (b) by way of Written Shareholders' Resolutions; or

(ii) if the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), at the annual General Meeting.

#### **Art. 14. Auditors.**

14.1. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The shareholders shall appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their office.

14.2. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the Company's operations shall be supervised by one or more commissaires (statutory auditors), unless the law requires the appointment of one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The commissaires are subject to re-appointment at the annual General Meeting. They may or may not be shareholders.

#### **Art. 15. Allocation of profits.**

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

(i) the Board must draw up interim accounts;

(ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;

(iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and

(iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the Board has the right to claim the reimbursement of dividends not corresponding to profits actually earned and the shareholders must immediately refund the excess to the Company if so required by the Board.

### **VI. Dissolution - Liquidation**

16.1 The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2 The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

### **VII. General provisions**

17.1. Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Written Shareholders Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Written Shareholders' Resolutions, as the case may be, may appear on

one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

*Transitional provision*

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on the thirty-first (31) of December of 2013.

*Subscription and Payment*

International Campus Student Housing I S.C.A., represented as stated above, subscribes for one thousand and two hundred and fifty (1,250) shares in registered form, having a nominal value of ten euros (EUR 10.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of twelve thousand and five hundred euros (EUR 12,500).

The amount of twelve thousand and five hundred euros (EUR 12,500.-) is at the Company's disposal and evidence of such amount has been given to the undersigned notary.

*Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1400.

*Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, its sole shareholder, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following are appointed as class A and class B managers of the Company for an unlimited period of time:

- Mr. Patrick Tangney, lawyer, born on 25 June 1969 in New-York (United States of America), with professional address at EFT South Tower, DIFC, Suite 802-803, P.O. Box 506672, Dubai (United Arab Emirates), appointed as class A manager.

- Mr. Charbel Abou-Jaoude, engineer, born on 15 July 1962 in Beirut (Lebanon), with professional address at EFT South Tower, DIFC, Suite 802-803, P.O. Box 506672, Dubai (United Arab Emirates), appointed as class A manager.

- Mr. Horst Lieder, lawyer, born on 28 October 1954 in Munich (Germany), with professional address at Luisenstrasse 67 c, D-80798 Munich (Germany), appointed as class A manager.

- Mr. Rolf Engel, investor, born on 22 April 1959 in Augsburg (Germany), with professional address at Luisenstrasse 67 c, D-80798 Munich (Germany), appointed as class A manager.

- Mr. Roeland de Graaf, director, born on 23 December 1985 in Hilversum (Netherlands), with professional address at 65 boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, appointed as class B manager.

- Mrs. Valerie Pechon, director, born on 10 November 1975 in Caracas (Venezuela), with professional address at 65 boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, appointed as class B manager.

2. The registered office of the Company is located at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

*Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing party that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

This notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorised representative of the appearing party.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mil treize, le trente et unième jour d'octobre.

Par-devant le soussigné Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

**A COMPARU:**

International Campus Student Housing I S.C.A., une société régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe à 65 boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 179.993,

représentée par Emilie Viard, Avocat, avec adresse professionnelle à 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 28 octobre 2013.

Après avoir été signée et validée par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, ladite procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

## I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Le nom de la société est "International Campus Hannover S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

### Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

### Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

### Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## II. Capital - Parts sociales

### Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par mille deux cent cinquante (1,250) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

### Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

6.3. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

6.4. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

6.5. Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.6. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.7. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition ou:

- (i) qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet; ou
- (ii) que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

### III. Gestion - Représentation

#### Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

**Art. 8. Conseil de gérance.** Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil). Les associés peuvent décider de nommer des gérants de deux classes différentes, à savoir un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B.

#### 8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

#### 8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, sera au Luxembourg.

(ii) Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, à la condition que si les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B votent en faveur de la décision. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(i) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

#### 8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature individuelle d'un quelconque gérant ou, si les associés ont nommé différentes classes de gérants, par es signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

**Art. 9. Gérant unique.** Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

**Art. 10. Responsabilité des gérants.** Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

#### IV. Associé(s)

##### **Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions écrites des associés.**

###### 11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 11.1. (ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).

(ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (des Résolutions Ecrites des Associés).

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

###### 11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Si des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte des résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société endéans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.

(iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(viii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

(x) Des Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées avec le quorum de présence et de majorité détaillés ci-avant. Elles porteront la date de la dernière signature reçue endéans le délai fixé par le Conseil.

##### **Art. 12. Associé unique.** Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

(i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;

(ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et

(iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

#### V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

##### **Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.**

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés de la façon suivante:

(i) si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social en question, soit (a) par l'Assemblée Générale annuelle (si elle est tenue), soit (b) par voie de Résolutions Ecrites des Associés; ou

(ii) si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), par l'Assemblée Générale annuelle.

##### **Art. 14. Commissaires / Réviseurs d'entreprises.**

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

14.2. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ses opérations sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, à moins que la loi ne requière la nomination d'un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Les commissaires sont sujets à la renomination par l'Assemblée Générale annuelle. Ils peuvent être associés ou non.

#### **Art. 15. Affectation des bénéfices.**

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distributions, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le Conseil a le droit de réclamer la répétition des dividendes ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis et les associés doivent immédiatement reverser l'excès à la Société à la demande du Conseil.

### **VI. Dissolution - Liquidation**

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

### **VII. Dispositions générales**

17.1. Les convocations et communications, ainsi que les renonciations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par téléfax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et s'achèvera le trente et un (31) décembre 2013.

#### *Souscription et libération*

International Campus Student Housing I S.C.A., représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-).

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à EUR 1.400,-.

#### *Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de classe A et classe B de la Société pour une durée indéterminée:

- Mr. Patrick Tangney, Avocat, né le 25 juin 1969 à New York (Etats-Unis d'Amérique), avec adresse professionnelle à EFT South Tower, DIFC, Suite 802-803, P.O. Box 506672, Dubai (Emirats Arabes Unis), nommé en tant que gérant A.

- Mr. Charbel Abou-Jaoude, ingénieur, né le 15 juillet 1962 à Beirut (Liban), avec adresse professionnelle à EFT South Tower, DIFC, Suite 802-803, P.O. Box 506672, Dubai (Emirats Arabes Unis), nommé en tant que gérant A.

Mr. Horst Lieder, Avocat, né le 28 octobre 1954 à Munich (Allemagne), avec adresse professionnelle à Luisenstrasse 67 c, D-80798 Munich (Allemagne), nommé en tant que gérant A.

- Mr. Rolf Engel, consultant, né le 22 avril 1959 à Augsburg (Allemagne), avec adresse professionnelle à Luisenstrasse 67 c, D-80798 Munich (Allemagne), nommé en tant que gérant A.

- Mr. Roeland de Graaf, administrateur, né le 23 décembre 1985, à Hilversum (Pays-Bas), avec adresse professionnelle à 65 boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, nommé en tant que gérant B.

- Mme Valérie Péchon, née le 10 novembre 1975, à Caracas (Venezuela), avec adresse professionnelle à 65 boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, nommé en tant que gérant B.

2. Le siège social de la Société est établi au 65 boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare à la requête de la partie comparante que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec le mandataire de la partie comparante.

Signé: E. Viard et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 7 novembre 2013. Relation: LAC/2013/50520. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2013.

Référence de publication: 2013170866/522.

(130208205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2013.

---

#### **MAÏRENA, Société Civile Immobilière, Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-7513 Mersch, 2, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg E 4.563.

L'an deux mil treize, le vingt-septième jour du mois de novembre.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg),

Ont comparu:

1.- Monsieur Fernand BLUM, né à Luxembourg, le 17 août 1951, demeurant au 31, cité Roger Schmitz, L-7381 Bofferdange; et

2.- Mademoiselle Marie Kanku MUKENGE, née le 24 août 1978 à Kinshasa, demeurant à L-7513 Mersch, 2, route d'Arlon.

Lesquels comparants en leurs qualités de seuls associés de la société, ont exposé au notaire et l'ont prié d'acter ce qui suit:

- Que la société civile immobilière MAÏRENA, Société Civile Immobilière, ayant son siège social à L-7513 Mersch, 2, route d'Arlon (ci-après nommée la "Société"), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg

sous le numéro E 4.563, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 2 septembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 2599 du 26 octobre 2011.

- Que le capital social de la Société est fixé à MILLE EUROS (EUR 1.000,-) représenté par CINQUANTE (50) parts de catégorie A d'une valeur nominale de DIX EUROS (EUR 10,-) chacune et par CINQUANTE (50) parts de catégorie B d'une valeur nominale de DIX EUROS (EUR 10,-) chacune.

- Que la société civile immobilière «MAÏRENA, Société Civile Immobilière», prénommée, ne détient aucun immeuble au Luxembourg.

Ensuite les comparants ont demandé au notaire d'acter ce qui suit:

- Monsieur Fernand BLUM, précité, déclare par les présentes céder ces 50 parts sociales de catégorie A en nue propriété ainsi que ces 50 parts sociales de catégorie B en usufruit de la Société dont il est titulaire à Mademoiselle Marie Kanku MUKENGE, précitée, ici présente et qui accepte, au prix global convenu entre parties, lequel prix fixé à la valeur nominale des parts, hors la comptabilité du notaire;

Sont alors intervenus Monsieur Fernand BLUM et Mademoiselle Marie Kanku MUKENGE, en leur qualité de gérant de la Société, qui déclarent accepter la susdite cession de parts au nom de la Société, conformément à l'article 1690 du Code civil.

Ensuite Mademoiselle Marie Kanku MUKENGE, Associé unique de la Société a requis le notaire soussigné de prendre les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Suite à la cession de parts précitée, l'article 5 des statuts de la Société ce lira comme suit:

**Art. 5.** Le capital social est fixé à MILLE EUROS (EUR 1.000,-) représenté par CINQUANTE (50) parts de catégorie A d'une valeur nominale de DIX EUROS (EUR 10,-) chacune et par CINQUANTE (50) parts de catégorie B d'une valeur nominale de DIX EUROS (EUR 10,-) chacune, réparties comme suit:

Mademoiselle Marie Kanku Mukenge, préqualifiée, 50 parts sociales de catégorie A en pleine propriété et 50 parts sociales de catégorie B en pleine propriété.

#### *Deuxième résolution*

BLUM de son poste de gérant et lui accorde décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

#### *Troisième résolution*

L'associé unique décide de confirmer le mandat de Mademoiselle Marie Kanku MUKENGE en tant que gérant unique.

La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique.

Il peut conférer des pouvoirs à des tiers.

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200).

#### *Pouvoirs*

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent pouvoir à tous clercs et employés de l'Étude du notaire soussigné, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs éventuels des présentes.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Fernand Blum, Marie Kanku Mukenge, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 4 décembre 2013. LAC / 2013 / 55066. Reçu 75,- €.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 9 décembre 2013.

Référence de publication: 2013172429/62.

(130209854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2013.

## Hampton Securitization S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 182.502.

### STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the thirteenth day of November.

Before the undersigned, Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### THERE APPEARED:

Apollo EPF II Partnership, a Marshall Islands partnership whose registered office is at c/o Trust Company of the Marshall Islands, Trust Company Complex, Ajeltake Island, Ajeltake Road P.O. Box 1405, Majuro, Marshall Islands MH96960, registered with the Registrar of corporations of the republic of the Marshall Islands under number 920006 ("Apollo EPF II"),

hereby represented by Dr. Matthias Prochaska, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

After signature ne varietur by the authorised representative of the appearing party and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing party, represented as set out above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

#### Chapter I - Form, Name, Registered office, Object, Duration

**Art. 1. Form - Corporate name.** There exists a private limited liability company under the name "Hampton Securitization S.à r.l." which is governed by the laws pertaining to such an entity (the "Company"), and in particular the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of incorporation (the "Articles"). The Company shall be subject to the law dated 22 March 2004 on securitization, as amended (the "Securitization Law").

#### Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the board of managers of the Company (the "Board of Managers" or the "Board") is authorized to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

2.4 The registered office may be transferred to any place outside the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the Shareholders deliberating in the manner required for amendments to the Articles.

2.5 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalized; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board of Managers.

2.6 The Company may not have offices or branches outside the Grand Duchy of Luxembourg.

#### Art. 3. Corporate object.

3.1 The corporate object of the Company is to enter into, perform and serve as a vehicle for, any securitization transactions.

3.2 The Company may enter into any transaction by which it acquires or assumes directly or indirectly or through another entity the risk relating to the holding or ownership of claims, receivables and/or other goods or assets (including securities of any kind, loan assets and real estate property) either movable or immovable, tangible or intangible, and/or risks relating to liabilities or commitments of third parties or which are inherent to all or part of the activities undertaken by third parties. The Company may assume or acquire these risks by acquiring, by any means, claims, receivables and/or assets. The method that will be used to determine the value of the securitized assets will be set out in the relevant issue documentation.

3.3 The Company may in particular carry out the securitization of mortgage loans (together with any accessory rights and entitlements relating thereto, such as security interests and other forms of collateral, including mortgages), by way of acquisition of the title or assumption of risks relating thereto from the entities having granted such loans or entities having subsequently acquired them.

3.4 Without prejudice to the generality of the foregoing, the Company may in particular:

3.4.1 subscribe or acquire in any other appropriate manner any securities or financial instruments (in the widest sense of the word);

3.4.2 sell, transfer, assign, charge or otherwise dispose of its assets in such manner and for such compensation as the Board of Managers or any person appointed for such purpose shall approve at such time;

3.4.3 in the furtherance of its object, manage, apply or otherwise use all of its assets, securities or other financial instruments, and provide, within the limits of article 61(3) of the Securitization Law, for any kind of guarantees and security rights, by way of mortgage, pledge, charge, assignment or other means over the assets and rights held by the Company;

3.4.4 enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and any similar transactions. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks;

3.4.5 issue bonds, notes or any other form of debt securities (including by way of participation interest) or equity securities the return or value of which shall depend on the risks acquired or assumed by the Company. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities and provided such lending or such borrowing relates to securitization transactions or to the enforcement of any of its rights under any receivable owned by it, to its subsidiaries, affiliated companies or to any other companies to the extent related to the activities permitted above. The Company may hold bank accounts; and

3.4.6 enter into loan agreements as borrower within the scope of the Securitization Law, in particular in order to fund the acquisition or assumption of risks (i.e. prior to the issuance of any securities or, more generally, where the Company acts as acquisition entity), to comply with any payment other obligation it has under any of its securities or any agreement entered into within the context of its activities.

3.5 The descriptions above are to be understood in their broadest sense and their enumeration is not limiting. The corporate objects shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided it is not inconsistent with the foregoing enumerated objects.

3.6 The Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with or useful for its purposes and which are able to promote their accomplishment or development.

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg law without due authorization.

**Art. 4. Duration.** The Company is established for an unlimited duration.

**Art. 5. Limited recourse, Subordination and Non petition.**

5.1 The rights of the shareholders are limited to the assets of the Company after payment of all other creditors, investors or holders of other securities. Any claims which the shareholders may have against the Company (in such capacity) are subordinated to the claims which any creditors, investors and holders of other securities may have. No shareholder may (i) petition for bankruptcy of the Company or, except as provided for under Article 18 hereof, request the opening of any other collective or reorganization proceedings against the Company or (ii) seize any assets of the Company, unless so required by law.

5.2 In accordance with article 64 of the Securitization Law, any investor in, and any creditor of, the Company and any person which has entered into a contractual relationship with the Company agrees not to (i) petition for bankruptcy of the Company or request the opening of any other collective or reorganization proceedings against the Company or (ii) seize any assets of the Company.

## Chapter II - Capital, Shares

**Art. 6. Share capital.**

6.1 The corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares having a nominal value of one euro (EUR 1) each (the "Shares"). The holders of the Shares are referred to as the "Shareholders".

6.2 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any Share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

6.3 The Company can proceed to repurchase its own shares within the limits set by the Law.

**Art. 7. Shares indivisibility.** Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint owners of Shares must appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 8. Transfer of shares.**

8.1 During such time as the Company has only one Shareholder, the Shares will be freely transferable.

8.2 During such time as the Company has more than one Shareholder:

8.2.1 Shares may not be transferred other than by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares have agreed to the transfer in general meeting;

8.2.2 Shares may not be transmitted by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares held by the survivors have agreed to the transfer or in the circumstances envisaged by article 189 of the Law;

8.2.3 The transfer of Shares is subject to the provisions of articles 189 and 190 of the Law.

### Chapter III - Bonds, notes and other debt instruments

**Art. 9. Registered or Bearer form.** The Company may issue bonds, notes or other debt instruments under registered or bearer form. Bonds, notes or other debt instruments under registered form may not be exchanged or converted into bearer form. The Company is not able to make public offerings to the extent prohibited by the Law or the Securitization Law. Furthermore, securities issued by the Company must not be admitted to trading on any market or listed on the official list of any stock exchange.

### Chapter IV - Management

#### Art. 10. Board of managers.

10.1 The Company will be managed by one or more managers ("Managers") who shall be appointed by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles. Each Manager shall be an individual and have the appropriate qualifications and experience to be a Manager of the Company.

10.2 If the Company has at the relevant time only one Manager, he is referred to in these Articles as a "Sole Manager".

10.3 If the Company has from time to time more than one Manager, they will constitute a board of managers or conseil de gérance (the "Board of Managers").

10.4 A Manager may be removed at any time for any reason by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

**Art. 11. Power of the Managers.** The Sole Manager, when the Company has only one Manager, and at all other times the Board of Managers, may take all or any action which is necessary or useful to realize any of the objects of the Company, with the exception of those reserved by Luxembourg Law or these Articles to be decided upon by the Shareholders.

**Art. 12. Representation.** Subject as provided by Luxembourg Law and these Articles, the Company is validly bound or represented towards third parties by:

12.1 if the Company has a Sole Manager, the sole signature of the Sole Manager;

12.2 if the Company has more than one Manager, the sole signature of any Manager;

12.3 the sole signature of any person to whom such power has been delegated in accordance with Article 13.

**Art. 13. Agent of the Managers.** The Sole Manager or, if the Company has more than one Manager, the Board of Managers may delegate any of their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents and will determine any such agent's powers and responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

#### Art. 14. Board Meetings.

14.1 Meetings of the Board of Managers ("Board Meetings") may be convened by any Manager and shall take place in Luxembourg. In case of a Sole Manager, decision shall be only validly taken if physically present in Luxembourg.

14.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions at a Board Meeting without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Managers have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Board Meeting, in person or by an authorized representative.

14.3 A Manager may appoint any other Manager (but not any other person) to act as his representative (a "Manager's Representative") at a Board Meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that Board Meeting. A Manager can act as representative for more than one other Manager at a Board Meeting provided that (without prejudice to any quorum requirements) at least two Managers are physically present at a Board Meeting held in person or participate in person in a Board Meeting held under Article 14.5.

14.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of the Managers are present or represented provided that at least the majority of its Managers are physically present or represented by proxy in Luxembourg. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

14.5 A Manager or his Manager's Representative may validly participate in a Board Meeting through the medium of conference telephone, video conference or similar form of communications equipment provided that all persons participating in the meeting are able to hear and speak to each other throughout the meeting. A person participating in this way is deemed to be present in person at the meeting and shall be counted in the quorum and entitled to vote. Subject to Luxembourg Law, all business transacted in this way by the Managers shall, for the purposes of these Articles, be deemed to be validly and effectively transacted at a Board Meeting, notwithstanding that fewer than the number of directors (or their representatives) required to constitute a quorum are physically present in the same place.

14.6 A resolution in writing signed by all the Managers or his Manager's Representative shall be as valid and effective if it had been passed at a Board Meeting duly convened and held and may consist of one or several documents in the like form each signed by or on behalf of one or more of the Managers concerned.

14.7 The minutes of a Board Meeting shall be signed by and extracts of the minutes of a Board Meeting may be certified by any Manager present at the Meeting.

### Chapter V - General meeting of shareholders

#### Art. 15. Powers of the general meeting of shareholder(s) - Votes.

15.1 All Shareholders' meetings of the Company shall be held in Luxembourg and shall be convened and conducted in accordance with the Articles.

15.2 If there is only one Shareholder, that sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.

15.3 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. All Shares have equal voting rights.

15.4 If all the Shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

15.5 If there are more than twenty-five Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

15.6 If there are fewer than twenty-five Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

15.7 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.

15.8 Save as provided otherwise in the Articles, collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law. Change of nationality of the Company requires unanimity.

### Chapter VI - Business year

#### Art. 16. Business year.

16.1 The Company's financial year starts on the 1<sup>st</sup> January and ends on the 31<sup>st</sup> December of each year.

16.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Board of Managers and the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

16.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17. Independent auditor.** The accounts of the Company are audited by one or more approved independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé) appointed by the Board of Managers.

#### Art. 18. Distribution right of shares.

18.1 From the net profits determined in accordance with the applicable legal provisions, (5%) five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

18.2 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed to the Shareholders in each case as required by any Investment Agreement.

18.3 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the Shareholders in accordance with the provisions of Article 16 above.

18.4 Notwithstanding the preceding provisions, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the Shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the Shareholder(s).

### Chapter VII - Liquidation

#### Art. 19. Dissolution and Liquidation.

19.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

19.2 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

19.3 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

## Chapter VIII - Indemnification

### Art. 20. Liability of the managers - Indemnification of the managers.

20.1 The Managers (including the General Manager) assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

20.2 To the fullest extent permitted by law, the Company may indemnify any Manager (including the General Manager), director or officer and his or her heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him or her in connection with any action, suit or proceeding to which he or she may be made a party by reason of his or her being or having been a Manager, director or officer of the Company or, at his request, of any other entity of which the Company is a shareholder or creditor and from which he or she is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he or she shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he or she may be entitled.

## Chapter IX - Applicable law

**Art. 21. Applicable law.** Reference is made to the provisions of the Law and the Securitization Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

### *Transitional provision*

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on the thirty-first (31<sup>st</sup>) of December 2014.

### *Subscription and payment*

Apollo EPF II Partnership, represented as stated above, subscribes for twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-).

The amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is at the Company's disposal and evidence of such amount has been given to the undersigned notary.

### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred Euro (EUR 1,400.-).

### *Resolutions of the shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, its sole shareholder, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The sole shareholder resolved to set at four (4) the number of managers, and further resolved to appoint the following persons as class managers with immediate effect and for an undetermined period:

- Patrick Mabry, born on 20 December 1974 in Austin, Texas, USA, professionally residing at 44, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

- Jean-Christophe Gladek, born on 10 April 1982 in Mont Saint Martin, France, professionally residing at 44, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

- Dr. Matthias Prochaska, born on 7 October 1979 in Koblenz, Germany, professionally residing at 44, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg; and

- Shaun Collins, born on 23 May 1968 in Hinckley, United Kingdom, professionally residing at 25 St. George Street, London, W1S 1FS.

2. The registered office of the Company is located at 44, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing party that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

Whereof, this notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorised representative of the appearing party.

### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le treize novembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

## A COMPARU:

Apollo EPF II Partnership, une Marshall Islands partnership ayant son siège social au c/o Trust Company of the Marshall Islands, Trust Company Complex, Ajeltake Island, Ajeltake Road P.O. Box 1405, Majuro, Marshall Islands MH96960 inscrite au Registrar of corporations of the republic of the Marshall Islands sous le numéro 920006 ("Apollo EPF II"),

Représentée par Dr. Matthias Prochaska, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Après avoir été signée et validée par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, ladite procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

### **Titre I<sup>er</sup> - Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme - Dénomination.** Il existe une Société à responsabilité limitée sous la dénomination d'"Hampton Securitization S.à r.l." qui est régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la "Société"), et en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les "Statuts"). La Société sera soumise à la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation, telle que modifiée (la "Loi de Titrisation").

#### **Art. 2. Siège social.**

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Toutefois, le conseil de gérance de la Société (le "Conseil de Gérance" ou le "Conseil") est autorisé à transférer le siège de la Société dans la Ville de Luxembourg.

2.4 Le siège social peut être transféré dans n'importe quel lieu en dehors du Grand-Duché de Luxembourg, par une décision des Associés délibérant de la manière requise pour la modification des Statuts.

2.5 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Conseil de Gérance de la Société.

2.6 La Société ne peut avoir des bureaux et des succursales en dehors du Grand-Duché de Luxembourg.

#### **Art. 3. Les objets de la société sont les suivants:**

3.1 L'objet social de la Société est d'entreprendre, exécuter et servir de véhicule de titrisation pour toutes transactions de titrisation.

3.2 La Société peut entreprendre toute activité par laquelle elle acquiert ou assume, directement ou indirectement, ou à travers une autre entité, les risques liés à la détention ou à la propriété de créances, dettes et/ou autres objets ou biens (y compris des titres de tous types, prêts et bien immobilier), meubles ou immeubles, tangibles ou intangibles, et/ou risques liés aux responsabilités et engagements de tiers qui sont inhérents à tout ou partie des activités entreprises par des tiers. La Société peut assumer ou acquérir ces risques par l'acquisition, par tous moyens de créances, dettes et/ou biens. La méthode qui sera utilisée pour déterminer la valeur des biens de titrisation sera définie dans la documentation pertinente émise.

3.3 La Société peut en particulier effectuer la titrisation de prêts hypothéqués (avec tous droits accessoires et droits y liés, tels que des intérêts sur des titres et autres formes collatérales, y compris des hypothèques), par voie d'acquisition du titre ou présomption de risques qui y sont liés de la part d'entités ayant fourni de tels prêts ou entités les ayant par la suite acquis.

3.4 Sans préjudice de la généralité des faits précités, la Société pourra en particulier:

3.4.1 Souscrire ou acquérir de toute autre manière appropriée tous titres ou instruments financiers (dans le sens le plus large du mot);

3.4.2 Vendre, céder, hypothéquer ou autrement disposer de ses biens d'une manière et pour une telle compensation que le Conseil de Gérance ou toute personne nommée pour un tel besoin approuve;

3.4.3 Afin de servir son objet, gérer, appliquer ou autrement utiliser tous ses biens, titres ou autres instruments financiers, et fournir, dans les limites de l'Article 61(3) de la Loi de Titrisation, pour tous types de sûretés et droits sur des titres, par voie d'hypothèque, gage, cession ou autres moyens sur les biens et droits détenus par la Société;

3.4.4 Entreprendre, exécuter et délivrer et accomplir tous swaps, contrats, contrats terme, dérivés, options, rachat, prêts d'actions et toutes transactions similaires liées à des investissements pour les besoins d'une gestion efficace, y

compris mais non limité à des techniques et instruments désignés pour protéger la Société contre le crédit, le taux de change, les risques de taux d'intérêts et autres risques;

3.4.5 Emettre des obligations, billets à ordre et tous autres types d'instruments de dette (y compris par voie de participation d'intérêts) ou titres de capital dont le retour ou la valeur devra dépendre des risques acquis ou assumés par la Société. La Société pourra prêter des fonds y compris les produits de tous emprunts et/ou émissions de titres, et fournir de tels prêts ou emprunts est lié aux transactions de titrisation ou à l'application de l'un de ses droits en vertu des dettes qu'elle détient, envers ses filiales, sociétés affiliées ou à toute autre société dans la mesure où ceci est lié aux activités autorisées ci-dessus. La Société pourra détenir des comptes bancaires; et

3.4.6 Signer des contrats de prêts en tant qu'emprunteur dans la limite de la Loi de Titrisation, en particulier afin de financer l'acquisition ou la présomption de risques (à savoir avant l'émission de tous titres ou, plus généralement, quand la Société agit en tant qu'entité d'acquisition), de se conformer à tout paiement ou autre obligation qu'elle a en vertu de ses titres ou toutes conventions signées dans le contexte de ses activités.

3.5 Les descriptions ci-dessus sont à comprendre dans leur sens le plus large et leur énumération n'est pas limitée. Les objets de la Société devront inclure toute transaction ou convention qui est signée par la Société, si elle n'est pas consistante avec les objets précités.

3.6 La Société pourra prendre toute mesure pour sauvegarder ses droits et effectuer toutes transactions qui sont directement ou indirectement liées à ou utiles pour ses besoins et qui permettent de promouvoir leur accomplissement ou développement.

ETANT TOUJOURS ENTENDU que la Société ne sera pas partie à une transaction qui constituerait une activité réglementée du secteur financier ou qui requerrait en vertu de la loi luxembourgeoise l'obtention d'une autorisation de commerce, sans que cette autorisation conforme à la loi luxembourgeoise ne soit obtenu.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 5. Recours limité, subordination et absence de demande de mise en faillite.**

5.1 Les droits des associés sont limités aux biens de la Société après paiement de tous les créanciers, investisseurs ou détenteurs d'autres titres. Toutes créances que les associés peuvent détenir contre la Société (dans une telle capacité) sont subordonnées aux créances que tous créanciers, investisseurs ou détenteurs d'autres titres peuvent avoir. Aucun associé ne pourra (i) demander la mise en faillite de la Société, ou sauf disposition de l'Article 18 qui suit, demander l'ouverture de toute procédure collective ou de réorganisation contre la Société ou (ii) saisir les biens de la Société, à moins que ce ne soit expressément requis par la loi.

5.2 Conformément à l'article 64 de la Loi de Titrisation, tout investisseur dans, et tout créancier de la Société et toute personne qui a contracté avec la Société accepte de (i) ne pas effectuer une demande de mise en faillite de la Société ou requérir l'ouverture de toute procédure collective ou de réorganisation contre la Société ou (ii) saisir les biens de la Société.

## **Titre II - Capital, Parts sociales**

**Art. 6. Capital social.**

6.1 Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, chacune ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) (les "Parts Sociales"). Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après les "Associés".

6.2 Complémentaire au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associés.

6.3 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

**Art. 7. Indivisibilité des parts.** Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part est admis. Les propriétaires indivis de Parts Sociales doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 8. Transfert des parts.**

8.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

8.2 Au cours de la période durant laquelle la Société à plusieurs Associés:

8.2.1 les Parts Sociales ne peuvent pas être cédées, sauf pour raison de décès, à d'autres personnes que des Associés à moins que les Associés détenant au moins trois quarts des Parts Sociales n'aient accepté la cession en assemblée générale;

8.2.2 les Parts Sociales ne peuvent pas être transmises pour raison de décès à d'autres personnes que les Associés sauf si les Associés détenant au moins trois quarts des Parts Sociales détenues par les survivants ont accepté la cession ou que les conditions prévues par l'article 189 de la Loi sont remplies;

8.2.3 la cession de Parts Sociales est sujette aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

### Titre III - Obligations, billets à ordre et autres instruments de dette

**Art. 9. Titres nominatifs ou au porteur.** La Société pourra émettre des obligations, billets à ordre ou autres instruments de dette sous forme nominative ou au porteur. Les obligations, billets à ordre ou autres instruments de dette sous forme nominative ne pourront pas être échangées ou converties au porteur. La Société ne peut pas faire d'appels d'offres publiques dans les limites interdites par la Loi ou la Loi de Titrisation. De plus, les titres émis par la Société ne doivent pas être admis pour des transactions sur un marché ou être listés sur la liste officielle de la bourse.

### Titre IV - Gérance

#### Art. 10. Conseil de Gérance.

10.1 La Société sera administrée par un ou plusieurs gérants (les "Gérants") qui seront nommés par une Résolution des Associés prise conformément à la Loi Luxembourgeoise et aux présents Statuts. Chaque Gérant doit être une personne physique et posséder les qualifications appropriées ainsi que l'expérience pour être un Gérant de la Société.

10.2 Si la Société est administrée à un moment par un seul Gérant, il sera désigné dans les présents Statuts comme le "Gérant Unique".

10.3 Si la Société est administrée de temps à autre par plus d'un Gérant, ils constitueront le Conseil de Gérance (le "Conseil de Gérance").

10.4 Un Gérant pourra être révoqué à tout moment pour toute raison par une Résolution des Associés prise conformément à la Loi Luxembourgeoise et aux présents Statuts.

**Art. 11. Pouvoirs des Gérants.** Le Gérant Unique, quand la Société est administrée par un seul Gérant, ou en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance, aura tous pouvoirs pour prendre tout ou partie des actions qui sont nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société, sous réserve des actions qui sont réservées par la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts comme devant être décidées par les Associés.

**Art. 12. Représentation de la Société.** Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des Statuts, la Société est valablement engagée/représentée envers les tiers par:

12.1 si la Société à un Gérant Unique, la seule signature du Gérant Unique;

12.2 si la Société à plus d'un Gérant, la seule signature de tout Gérant;

12.3 la seule signature de toute personne à qui un tel pouvoir a été délégué en accord avec l'Article 13.

**Art. 13. Agent des Gérants.** Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance, peuvent déléguer chacun de leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agent ad hoc et détermineront les pouvoirs de cet agent, ses responsabilités, sa rémunération (si applicable), la durée de la période de représentation ou toutes autres conditions de la délégation.

#### Art. 14. Réunions du Conseil de Gérance.

14.1 Les réunions du Conseil de Gérance (les "Réunions du Conseil") peuvent être convoquées par tout Gérant. Toutes les réunions du Conseil de Gérance doivent se tenir au Luxembourg. En cas de Gérant Unique, les décisions seront valablement prises s'il est présent au Luxembourg.

14.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions lors d'une Réunion du Conseil sans respecter tout ou partie des exigences et formalités de convocation si tous les Gérants ont renoncé aux exigences et formalités de convocation en question que ce soit par écrit ou, lors de la Réunion du Conseil concernée, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

14.3 Un Gérant peut nommer un autre Gérant (et seulement un gérant) pour le représenter (le "Représentant du Gérant") lors d'une Réunion du Conseil, participer, délibérer, voter et accomplir toutes ses fonctions en son nom lors de la Réunion du Conseil. Un Gérant peut représenter plusieurs Gérants à un Conseil de Gérance à la condition que (sans préjudice quant à tout quorum requis) au moins deux Gérants soient présents physiquement à une Réunion du Conseil tenue en personne ou participe en personne à une Réunion du Conseil tenue en vertu de l'Article 14.5.

14.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si la majorité des Gérants est présente ou représentée, étant entendu qu'au moins la majorité des Gérants soit physiquement présente ou représentée par procuration au Luxembourg. Les décisions du Conseil de Gérance doivent être adoptées à la majorité simple.

14.5 Un Gérant ou le Représentant d'un Gérant peuvent valablement participer à une Réunion du Conseil par voie d'utilisation de conférence téléphonique, vidéo conférence ou tous autres moyens de communication à condition que toutes les personnes participant à une telle réunion soient en mesure de s'entendre et de parler tout au long de la réunion. Une personne participant de cette manière est réputée être présente en personne à la réunion et devra être comptée dans le quorum et sera autorisée à voter. Sous réserve de la Loi Luxembourgeoise, toutes les affaires qui sont traitées de cette manière par les Gérants seront réputées pour les besoins des présents Statuts, valables et effectivement conclues à une Réunion du Conseil, nonobstant le fait qu'un nombre inférieur de Gérants (ou leurs représentants) tels que requis pour constituer un quorum aient été physiquement présents au même endroit.

14.6 Une résolution écrite, signée par tous les Gérants ou le Représentant du Gérant est valable et effective comme si elle avait été adoptée à une Réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et pourra consister en un ou plusieurs document(s) ayant le même contenu et signé(s) par ou au nom du ou des Gérant(s) concerné(s).

14.7 Les procès-verbaux d'une Réunion du Conseil devront être signés et les extraits de ces procès-verbaux d'une Réunion du Conseil pourront être certifiés par tout Gérant présent à la Réunion.

### **Titre V - Assemblée générale des associés**

#### **Art. 15. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés - Votes.**

15.1 Toutes les assemblées générales des Associés de la Société se tiennent à Luxembourg et sont convoquées et tenues conformément aux Statuts.

15.2 S'il n'y a qu'un seul Associé, cet Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et prend les décisions par écrit.

15.3 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Toutes les Parts Sociales ont des droits de vote égaux.

15.4 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

15.5 S'il y a plus de vingt-cinq Associés, les décisions des Associés doivent être prises aux réunions à convoquer conformément aux dispositions légales applicables.

15.6 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, chaque Associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote part écrit.

15.7 Un Associé pourra être représenté à une réunion des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

15.8 Sous réserve du contraire dans les présents Statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises seulement si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des toutes autres dispositions de la Loi. Le changement de nationalité de la Société requière l'unanimité.

### **Titre VI - Exercice social**

#### **Art. 16. Exercice social.**

16.1 L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

16.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Conseil de Gérance et le Conseil de Gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

16.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17. Réviseur d'entreprise.** Les comptes de la Société sont audités par un ou plusieurs réviseurs d'entreprise agréés nommé par le Conseil de Gérance.

#### **Art. 18. Droit de distribution des parts.**

18.1 Le bénéfice net déterminé en conformité avec les dispositions légales applicables, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

18.2 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués aux Associés dans tous les cas tel que requis par toute Convention d'Investissement.

18.3 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise par les Associés en conformité avec les dispositions de l'Article 16 ci-dessus.

18.4 Malgré les dispositions précédentes, le Gérant Unique ou en cas de la pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé(s).

### **Titre VII - Liquidation**

#### **Art. 19. Dissolution et liquidation.**

19.1 La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

19.2 La liquidation de la Société sera décidée par la réunion des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

19.3 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

### **Titre VIII - Indemnisation**

#### **Art. 20. Responsabilité des gérants - Indemnisation des gérants.**

20.1 Les Gérants (en ce inclus le Gérant-Délégué) ne supportent, du fait de leur mandat, aucune responsabilité personnelle relative aux engagements qu'ils ont pris valablement au nom de la Société.

20.2 Dans la plus large mesure autorisée par la loi, la Société peut indemniser un Gérant (en ce inclus le Gérant-Délégué), administrateur ou dirigeant ainsi que ses héritiers, exécuteurs et administrateurs, des frais qu'ils ont encouru raisonnablement dans le cadre d'une action, d'un procès ou d'une procédure auquel il peut devenir partie du fait qu'il est ou ait été un Gérant, administrateur ou dirigeant de la Société ou, à sa demande, d'une autre société de capitaux (corporation) dont la Société est actionnaire ou créancière et dont il n'est pas autorisé à recevoir une indemnisation, sauf au titre de questions pour lesquelles cette action, ce procès ou cette procédure aboutit à un jugement définitif le déclarant responsable pour faute grave (gross négligence) ou mauvaise gestion (misconduct).

En cas de protocole transactionnel, l'indemnisation n'est offerte qu'au titre des questions couvertes par la transaction pour lesquelles un avocat a avisé la Société que la personne à indemniser n'a pas commis une telle violation d'obligation. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas les autres droits auxquels cette personne peut avoir droit.

### **Titre IX - Loi applicable**

**Art. 21. Loi applicable.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et s'achèvera le trente et un (31) décembre 2014.

#### *Souscription et libération*

Apollo EPF II Partnership, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500.-).

Le montant de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500.-) est à disposition de la Société, preuve ayant été donnée au notaire instrumentant.

#### *Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille quatre cents Euros (EUR 1.400.-).

#### *Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérants est fixé à quatre (4) et les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

- Patrick Mabry, né le 20 décembre 1974 à Austin, Texas, USA, ayant son adresse professionnelle au 44, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

- Jean-Christophe Gladek, né le 10 avril 1982 à Mont Saint Martin, France, ayant son adresse professionnelle au 44, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

- Dr. Matthias Prochaska, né le 7 octobre 1979 à Coblenze, Allemagne, ayant son adresse professionnelle au 44, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg; and

- Shaun Collins, né le 23 mai 1968 à Hinckley, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 25 St. George Street, London, W1S 1FS.

2. Le siège social de la Société est établi au 44, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, ceux-ci ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: M. Prochaska et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 20 novembre 2013. LAC/2013/52661. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2013.

Référence de publication: 2013174801/554.

(130213324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.

### **MIGP Int S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 182.489.

#### STATUTS

L'an deux mille treize, le six décembre 2013.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché du Luxembourg).

#### ONT COMPARU:

- 1.- Madame Yamina Myriame HONNAY, gérante, demeurant à F-94300 Vincennes, 27, rue Leroyer.
- 2.- Monsieur Mickaël Paul Eric GUARINOS, expert-comptable, demeurant à F-94300 Vincennes, 27, rue Leroyer.
- 3.- Madame Nacera SOUFI, veuve de Monsieur Bernard HONNAY, retraitée, demeurant à F-88100 Saint-Dié des Vosges, 3, rue Descelles.

Lesquels comparants sont ici représentés par Madame Mariette SCHOU, employée privée, demeurant professionnellement à L-6475 Echternach, 9, Rabatt, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées en date du 20 novembre 2013 respectivement du 28 novembre 2013,

lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils entendent constituer:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société à responsabilité limitée régie par la loi du 10 août 1915, la loi du 18 septembre 1933 telles qu'elles ont été modifiées et par les présents statuts.

La société peut avoir un associé unique ou plusieurs associés. L'associé unique peut s'adjoindre à tout moment un ou plusieurs coassociés, et de même les futurs associés peuvent prendre les mesures tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée sauf le cas de dissolution.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de "MIGP Int S.à r.l."

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger en vertu d'une décision de l'associé unique ou du consentement des associés en cas de pluralité d'eux.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de VINGT-SIX MILLE TROIS CENTS EUROS (€ 26.300.-) représenté par DEUX CENT SOIXANTE TROIS (263) parts sociales d'une valeur nominale de CENT EUROS (€ 100.-) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Madame Yamina Myriame HONNAY, gérante, demeurant à F-94300 Vincennes, 27, rue Leroyer, deux cents parts sociales . . . . .	200
2.- Monsieur Mickaël Paul Eric GUARINOS, expert-comptable, demeurant à F-94300 Vincennes, 27, rue Leroyer, soixante parts sociales . . . . .	60
3.- Madame Nacera SOUFI, veuve de Monsieur Bernard HONNAY, retraitée, demeurant à F-88100 Saint-Dié des Vosges, 3, rue Descelles, trois parts sociales . . . . .	3
Total: DEUX CENT SOIXANTE-TROIS parts sociales . . . . .	263

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-dix-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 9.** Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires des parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

**Art. 10.** Le décès de l'associé unique ou de l'un des associés, en cas de pluralité d'eux, ne met pas fin à la société.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers de l'associé unique ou d'un des associés, en cas de pluralité d'eux, ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 12.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'associé unique ou par l'assemblée des associés. La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature du ou des gérants agissant dans la limite de l'étendue de sa (leur) fonction telle qu'elle résulte de l'acte de nomination.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 14.** L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

Les décisions de l'associé unique visées à l'alinéa qui précède sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

**Art. 15.** En cas de pluralité d'associés, chacun d'eux peut participer aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qui lui appartient, dans les formes prévues par l'article 193 de la loi sur les sociétés commerciales.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, le bilan et le compte de profits et pertes, le tout conformément à l'article 197 de la loi du 18 septembre 1933.

**Art. 17.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 18.** Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des amortissements constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

**Art. 19.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé unique ou par les associés en cas de pluralité d'eux, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

**Art. 20.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, il est renvoyé aux dispositions légales.

*Libération du capital social*

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de VINGT-SIX MILLE TROIS CENTS EUROS (€ 26.300.-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice commence le jour de sa constitution et se termine le 31 décembre 2014.

*Evaluation*

Les frais incombant à la société du chef des présentes sont évalués à environ mille Euros (€ 1.000.-).

*Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale et à l'unanimité des voix, ils ont pris les résolutions suivantes.

1.- Est nommée gérante de la société pour une durée indéterminée:

Madame Yamina Myriame HONNAY, gérante, née à Nancy (France), le 14 septembre 1987, demeurant à F-94300 Vincennes, 27, rue Leroyer.

2.- La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de la gérante.

3.- Le siège social de la société est établi à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. SCHOU, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 9 décembre 2013. Relation: ECH/2013/2319. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

Pour expédition conforme délivrée à demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 13 décembre 2013.

Référence de publication: 2013174974/120.

(130212952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.

---

**Espirito Santo Control S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 13.634.

Par lettre recommandée datée du 29 novembre 2013, M. Pedro MENDONCA DE QUEIROZ PEREIRA, Administrateur de la Société, a donné sa démission et s'est démis de ses fonctions, avec effet immédiat.

Il ne sera pas pourvu à son remplacement.

Le nombre des membres du Conseil d'Administration a, par conséquent, été réduit de 11 à 10 membres.

Pour extrait conforme

SG AUDIT S.à.r.l.

Référence de publication: 2013169604/13.

(130206669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2013.

---

**Aerospace Technology Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 56.541.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013178467/9.

(130218546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.

---

**Forest S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 41.646.

L'an deux mille treize, le vingt-huit novembre,

Par devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réuni:

En assemblée générale extraordinaire l'actionnaire unique de la société anonyme «FOREST S.A.», ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 41.646, constituée suivant acte notarié en date du 7 octobre 1992, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2 du 4 janvier 1993 (la Société).

L'assemblée est ouverte à 15.30 heures sous la présidence de Madame Cheryl GESCHWIND, employée privée, demeurant professionnellement à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains,

qui désigne comme secrétaire Madame Martine ZELLINGER, employée privée, demeurant professionnellement à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Sylvie LEYDER, avocat, demeurant professionnellement à L-2157 Luxembourg, 8, rue Mil Neuf Cents.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Mise en liquidation de la Société.
2. Décharge aux administrateurs et au commissaire de la Société pour l'exécution de leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour.
3. Nomination d'un liquidateur.
4. Détermination des pouvoirs conférés au liquidateur.
5. Divers.

II. Que l'actionnaire unique représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par l'actionnaire unique représenté et par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Restera pareillement annexée aux présentes la procuration de l'actionnaire unique représenté, après avoir été paraphée "ne varietur" par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire unique représenté se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

L'assemblée générale décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour conformément aux articles 141 à 151 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

*Deuxième résolution:*

L'assemblée générale décide d'accorder décharge aux administrateurs et au commissaire de la Société pour l'exécution de leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour.

*Troisième résolution:*

L'assemblée générale décide de nommer comme liquidateur de la Société, Monsieur Jacques RECKINGER, administrateur, demeurant professionnellement au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

*Quatrième résolution:*

L'assemblée générale décide d'attribuer au liquidateur les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office, renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé d'établir un inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

L'assemblée générale décide de charger le liquidateur de réaliser au mieux tous les actifs de la Société, et de payer toutes les dettes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. GESCHWIND, M. ZELLINGER, S. LEYDER et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 décembre 2013. LAC/2013 /54734. Reçu douze euros € 12,-

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 9 décembre 2013.

Référence de publication: 2013174758/70.

(130213169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.

**GRIFFINVEST S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 152.835.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille treize.

Le vingt-cinq novembre.

Pardevant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

Monsieur Bernard VANHAUTER, né le 16 juillet 1962 à Gent (Belgique), demeurant à B-9831 Deurle (Belgique), 5, Ruitersdreef,

représenté par Monsieur Max MAYER, employé privé, domicilié professionnellement à L-6130 Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentaire d'acter:

1) Que la société anonyme "GRIFFINVEST S.A., société de gestion de patrimoine familial", ayant son siège à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 152835, a été constituée suite la scission par acte de notaire instrumentant, le 23 avril 2010, publié au Mémorial C numéro 1267 du 17 juin 2010 (la "Société").

2) Que le capital de la Société est fixé à cent quatre-vingt-sept mille cinq cents Euros (EUR 187.500,-), représenté par sept mille cinq cents (7.500) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

3) Que le comparant est l'associé unique de la Société.

4) Que le comparant a décidé de dissoudre et de liquider la Société, qui a interrompu ses activités.

5) Que le comparant se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6) Que le comparant en sa qualité de liquidateur de la Société déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la Société dissoute.

7) Que le comparant déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué au point 6).

8) Que la liquidation de la Société est à considérer comme définitivement close.

9) Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire pour l'exécution de leurs mandats.

10) Qu'il a été procédé à l'annulation des actions de la Société dissoute.

11) Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de 900,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ce dernier a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 27 novembre 2013. Relation GRE/2013/4800. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 12 décembre 2013.

Référence de publication: 2013173200/51.

(130211951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2013.

**Car Classifieds Asia S.C.Sp., Société en Commandite spéciale.**

Siège social: L-2324 Luxembourg, 7, avenue J.P. Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 182.307.

—  
STATUTES

**Excerpts of the limited partnership agreement (the "partnership agreement") of Car Classifieds Asia S.C.Sp., a special limited partnership, executed on 27 november 2013**

**1. Partners who are jointly and Severally liable.** Classifieds (GP) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 7, avenue J.P. Pescatore, L-2324 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 180.455 (the "General Partner").

**2. Name, Partnership's Purpose, Registered Office, Business Year.**

(i) Name

The special limited partnership shall have the name: "Car Classifieds Asia S.C.Sp.".

(ii) Purpose

The purpose of the Partnership is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies, limited partnerships or other arrangements and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio in order to further the development, marketing and provision of internet services through such domestic and foreign subsidiaries (e-commerce covering goods and services of different kinds) and the provision of logistic services, digital services and all other services relating to the aforementioned business.

The Partnership may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Partnership.

The Partnership is entitled to pursue any and all activities which directly or indirectly serve its purpose. The Partnership exercises any and all rights and obligations which pertain to any shares or interests in other companies.

(iii) Registered Office

The Partnership shall have its registered office in 7, avenue J.P. Pescatore, L-2324 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

(iv) Business Year

The business year of the Partnership shall be the calendar year.

**3. Designation of the manager and Signatory powers.** The management of the Partnership is incumbent upon the General Partner.

The General Partner shall manage the Partnership on the basis of the provisions of the limited partnership agreement and otherwise in the best interest of the Partnership. Any liability of the General Partner vis-à-vis the Partnership or its Partners shall be limited to willful misconduct (dol) and gross negligence (negligence grave).

The Partnership is validly bound vis-à-vis third parties by the signature of the General Partner that represents it.

**4. Date on which the Partnership commences and the date on which it ends.** The Partnership commences as from 27 November 2013, for an indefinite term.

**Es folgt die deutsche Übersetzung des vorangehenden Textes:**

**Auszüge des Gesellschaftsvertrages (Limited Partnership Agreement) (der "Gesellschaftsvertrag") der Car Classifieds Asia S.C.Sp., einer Partnerschaftsgesellschaft Luxemburger Rechts (Special Limited Partnership), Abgeschlossen am 27. November 2013**

**1. Gesellschafter, die unmittelbar und Gesamtschuldnerisch haften.** Classifieds (GP) S.ä r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), welche den Bestimmungen des Gesetzes des Großherzogtums Luxemburg unterliegt, mit Geschäftssitz in 7, avenue J.P. Pescatore, L-2324 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im Luxemburgischen Handelsregister unter der Nummer B 180.455 (die "Komplementärin").

**2. Name, Zweck der Gesellschaft, Sitz, Geschäftsjahr.**

(i) Name

Die Gesellschaft heißt: "Car Classifieds Asia S.C.Sp."

(ii) Zweck der Gesellschaft

Zweck der Gesellschaft ist das Halten von Beteiligungen jeglicher Art an luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften sowie jede andere Form der Investition, der Erwerb von Wertpapieren jeder Art durch Kauf, Zeichnung oder auf andere Weise sowie deren Übertragung durch Verkauf, Tausch oder in anderer Form, die Verwaltung, Kontrolle und Entwicklung ihrer Beteiligungen im Hinblick auf die Entwicklung, das Marketing und die Erbringung von Internetdienstleistungen durch inländische und ausländische Tochtergesellschaften (im Bereich E-Commerce bezüglich Waren und Dienstleistungen jeglicher Art) sowie die Erbringung von Logistikdienstleistungen, Digitaldienstleistungen und allen anderen Dienstleistungen, die mit der zuvor genannten Geschäftstätigkeit im Zusammenhang stehen.

Die Gesellschaft kann des Weiteren für Gesellschaften, an denen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung oder Rechte jeglicher Art hält oder die der gleichen Unternehmensgruppe wie sie selbst angehören, Garantien geben, Sicherheiten einräumen, Darlehen gewähren oder die Gesellschaften auf jede andere Weise unterstützen.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten ausüben, die direkt oder indirekt ihrem Zweck dienen. Die Gesellschaft kann jegliche Rechte und Pflichten in Bezug auf Beteiligungen an anderen Gesellschaften ausüben.

(iii) Sitz

Der Sitz der Gesellschaft ist in 7, avenue J.P. Pescatore, L-2324 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

(iv) Geschäftsjahr

Das Geschäftsjahr wird das Kalenderjahr sein.

**3. Wahl des Geschäftsführers und Zeichnungsbefugnisse.** Die Geschäftsführung der Gesellschaft obliegt der amtierenden Komplementärin. Die Komplementärin wird die Gesellschaft auf Basis der Bestimmungen des Gesellschaftsvertrages oder in sonstiger Weise bestmöglich im Interesse der Gesellschaft führen. Jede Haftung der Komplementärin gegenüber der Gesellschaft wird auf Fälle des Vorsatzes (dol) und der groben Fahrlässigkeit (négligence grave) beschränkt.

Die Gesellschaft wird durch die Unterschrift der Komplementärin, durch welche die Gesellschaft repräsentiert wird, rechtskräftig gegenüber Dritten verpflichtet.

**4. Anfang und Enddatum der Gesellschaft.** Die Gesellschaft wird am 27. November 2013 für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Référence de publication: 2013172043/78.

(130209578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2013.

**Solon S.C.I., Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-2309 Luxembourg, 116, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg E 5.221.

—  
STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt-cinquième jour de novembre.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1°) Monsieur Thierry Georges VISTICOT, sans profession, époux de Madame Valérie Annie FRESSONNET, demeurant au 116, avenue Pasteur - L 2309 Luxembourg, né à Paris (Quinzième arrondissement-75015) le 6 décembre 1962 (matricule 1962 12 06 918),

déclarant être marié sous le régime français de la communauté de biens réduite aux acquêts, aucun contrat de mariage n'ayant précédé son union célébrée en la mairie de Le Pecq (France) le 17 Octobre 1986; lequel statut matrimonial n'a subi depuis aucune modification conventionnelle ou judiciaire.

2°) Madame Valérie Annie FRESSONNET, épouse de Monsieur Thierry Georges VISTICOT, demeurant au 116, avenue Pasteur - L 2309 Luxembourg, née à Paris (Treizième arrondissement-75013) le 30 août 1964 (matricule 1964 08 30 568).

déclarant être mariée sous le régime français de la communauté de biens réduite aux acquêts, aucun contrat de mariage n'ayant précédé son union célébrée en la mairie de Le Pecq (France) le 17 Octobre 1986; lequel statut matrimonial n'a subi depuis aucune modification conventionnelle ou judiciaire.

Lesquelles parties comparantes ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société civile immobilière qu'elles entendent constituer entre elles:

### **Titre I<sup>er</sup> - Dénomination, Objet, Durée, Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé entre les parties soussignées une société civile immobilière sous la dénomination «SOLON S.C.I.».

**Art. 2.** La Société a pour objet l'acquisition, la mise en valeur, la vente, la mise à disposition aux associés et la gestion d'immeubles tant à Luxembourg qu'à l'étranger, ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement et l'exploitation, pour autant qu'elles ne portent pas atteinte au caractère civil de la Société.

La Société pourra dans le cadre de son activité notamment consentir des hypothèques et autres privilèges ou se porter caution réelle d'engagement, y compris en faveur de tiers, mais dans ce dernier cas seulement après autorisation de l'assemblée générale.

La Société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg.

### **Titre II - Capital social, Parts sociales**

**Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à NEUF CENT QUATRE VINGT DIX MILLE EUROS (990.000,00 €), divisé en NEUF CENT QUATRE VINGT DIX (990) parts de MILLE EUROS (1.000,00 €) chacune.

Le capital social pourra à tout moment être modifié, sous les conditions prévues par la loi et les présents statuts. Les parts à souscrire seront d'abord offertes aux associés existants, proportionnellement à la part du capital social représentée par leurs parts.

**Art. 6.** Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices.

En cas de démembrement du droit de propriété en usufruit et nue-propiété, les attributs du droit de propriété se répartissent comme suit:

a) le droit de vote aux assemblées générales relatives à la distribution et l'affectation des bénéfices est exercé par l'usufruitier uniquement. Le nu-propriétaire devra être convoqué à ces assemblées;

b) la nue-propiété donne proportionnellement droit dans la propriété de l'actif social, tandis que l'usufruit donne proportionnellement droit dans la répartition des bénéfices.

Pour ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les droits respectifs des nus-propiétaires et usufruitiers sont réglés par les dispositions du code civil luxembourgeois applicables en la matière.

**Art. 7.** Dans leurs rapports respectifs et vis-à-vis des créanciers, les associés sont tenus des dettes de la Société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il possède.

**Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9.** La cession des parts s'opérera par acte authentique ou par acte sous seing privé en observant l'article 1690 du Code Civil.

Sous réserve de conventions particulières entre associés, les parts sont librement cessibles entre associés.

Sous réserve de conventions particulières entre associés, elles ne pourront être cédées à des tiers non associés qu'avec l'agrément des associés décidant à l'unanimité.

**Art. 10.** La Société n'est pas dissoute par le décès d'un associé. Les parts sont transmissibles pour cause de décès aux héritiers légataires de l'associé décédé.

### **Titre III. Assemblée générale des associés, Administration, Année sociale**

**Art. 11.** Les associés sont convoqués par le ou les gérants de la Société à une assemblée générale avec un préavis d'au moins deux semaines.

La convocation se fait par toute voie écrite qui laisse une trace et une preuve de la convocation faite en bonne et due forme.

Toutefois, les associés peuvent se réunir spontanément en quelque lieu que ce soit, du moment que la réunion se fait entre tous les associés et que les décisions y prises le soient à l'unanimité.

**Art. 12.** Chaque associé a le droit de participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Il n'existe aucune décision collective au sujet de la Société à laquelle l'associé ne puisse participer.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées générales par un porteur de procuration spéciale.

Chaque associé dispose d'un droit permanent et illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les affaires de la Société.

**Art. 13.** Les décisions collectives des associés seront prises à l'unanimité.

Les associés peuvent apporter toutes modifications aux statuts. Ces décisions portant modification des statuts sont prises à l'unanimité.

Les cessions de parts conformément à l'article 9 des statuts doivent être agréées par une délibération unanime de tous les associés.

**Art. 14.** La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, nommés et révoqués par les associés décidant à l'unanimité des voix.

Le / les gérant(s) sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et faire ou autoriser tous les actes et opérations rentrant dans son objet. Le / les gérants ont tous les pouvoirs non réservés expressément par les statuts à l'assemblée générale.

Vis-à-vis des tiers, la Société est engagée en toutes circonstances par la signature du ou des gérants, ceux-ci pouvant agir ensemble ou séparément. Le cas échéant, par les signatures individuelles ou conjointes de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués.

Le / les gérants peuvent:

- acheter ou vendre tous immeubles, même si ce bien représente l'actif unique de la Société,
- contracter tous prêts et consentir toutes hypothèques,
- donner toutes délégations de pouvoirs à tous tiers pour un ou plusieurs objets déterminés,
- transférer le siège social en tout endroit de la ville ou du département,
- administrer les biens de la Société,
- représenter la Société vis-à-vis des tiers et de toutes administrations, représenter la Société en justice,
- consentir, accepter et résilier tous baux et locations, pour le temps et aux prix, charges et conditions qu'ils jugent convenables,
- toucher les sommes dues à la Société à tel titre et pour telle cause que ce soit et payer toutes celles que la Société peut devoir ou en ordonner le paiement,
- régler et arrêter tous comptes avec tous créanciers et débiteurs,
- exercer toutes actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, et aussi autoriser tous traités, transactions, compromis, tous acquiescements et désistements, ainsi que toutes subrogations et toutes mainlevées d'inscription, de saisies, oppositions et autres droits avant ou après paiement,
- arrêter l'ordre du jour de l'assemblée générale des associés.

**Art. 15.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

#### **Titre IV. Dissolution**

**Art. 16.** La Société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé ou d'un gérant.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ou d'un gérant, ne pourront, pour quelque motif que ce soit apposer des scellées sur des biens et documents de la Société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des valeurs sociales.

**Art. 17.** Les associés sont tenus envers les créanciers avec lesquels ils ont contracté, proportionnellement au nombre de parts qu'ils possèdent dans le capital social de la Société.

**Art. 18.** La dissolution de la Société ne peut être votée par les associés qu'à l'unanimité des voix existantes.

Elle se fera conformément aux dispositions y afférentes inscrites au Code civil luxembourgeois.

En cas de mésentente grave entre associés, la dissolution de la Société ne pourra être demandée en justice par l'un des associés, avant le terme convenu, que pour autant que cette mésentente empêche toute action commune et qu'elle mette en jeu l'existence même de la Société, ce conformément à la disposition de l'article 1871 du code civil.

**Art. 19.** Les articles 1832 à 1872 du code civil ainsi que les modifications apportées au régime des sociétés civiles par la loi du 18 septembre 1933 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice commencera le jour de la constitution et finira le 31 décembre 2013.

*Souscription et Libération du capital*

Ensuite, les comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter qu'ils souscrivent les NEUF CENT QUATRE VINGT DIX (990) parts comme suit:

- Monsieur Thierry Georges VISTICOT susnommé:

Les QUATRE CENT QUATRE VINGT QUINZE (495) parts numérotées de 1 à 495,

- Madame Valérie Annie FRESSONNET susnommée:

Les QUATRE CENT QUATRE VINGT QUINZE (495) parts numérotées de 496 à 990.

Total: NEUF CENT QUATRE VINGT DIX (990) parts sociales

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été libérées en numéraire de sorte que la somme de NEUF CENT QUATRE VINGT DIX MILLE EUROS (990.000,00 €) se trouve d'ores et déjà à la disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentant.

*Frais*

Le coût des frais, dépenses, charges et rémunérations sous quelques forme que ce soit, qui sont mis à charge de la Société en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de deux mille deux cents euros (2.200,00 €).

*Assemblée générale extraordinaire*

Les prédits associés se réunissant en assemblée générale et décident ce qui suit:

de nommer Monsieur Thierry Georges VISTICOT, précité et Madame Valérie Annie FRESSONNET, précitée, en qualité de Gérants de la Société.

Le mandat qui leur est confié est fixé sans limitation de durée.

Lesquels, intervenants à cet effet, déclarent accepter le mandat qui leur est confié, et précisent qu'à leur connaissance ils ne se trouvent dans aucun des cas d'interdiction ou de déchéance faisant obstacle à son exercice.

La Société est valablement engagée par la signature isolée d'un des Gérants.

En cas de disparition d'un des Gérants, l'autre Gérant survivant reste seul Gérant.

- de fixer le siège de la Société au 116, avenue Pasteur L-2309 LUXEMBOURG.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Thierry Georges VISTICOT, Valérie Annie FRESSONNET, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 26 novembre 2013. LAC / 2013 / 53442. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 3 décembre 2013.

Référence de publication: 2013169947/157.

(130206732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2013.

---

**Hammeerfest Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 44.759.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 DEC. 2013.

Pour: HAMMEERFEST INVESTMENT S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Aurélie Katola

Référence de publication: 2013177850/15.

(130216614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2013.

---